

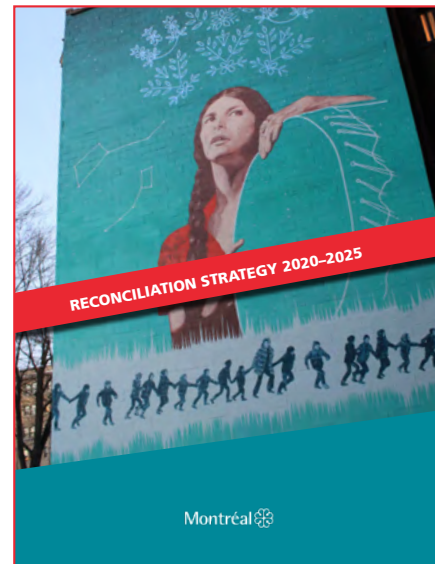


**STRATÉGIE DE RÉCONCILIATION 2020-2025**

Montréal 







This publication is also available in English :  
RECONCILIATION STRATEGY 2020–2025.

#### IMAGE DE COUVERTURE

Nous adressons des remerciements particuliers à l'artiste Meko Ottawa, dont l'œuvre intitulée « Hommage à Alanis Obomsawin » figure sur la page couverture de ce rapport :

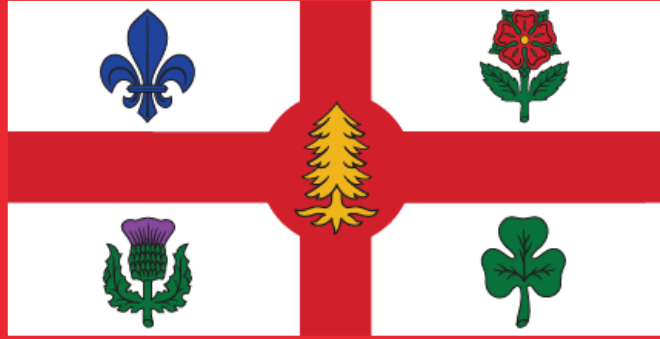
Conception : Meko Ottawa  
Réalisation : Rafael Sottolichio, MU  
Production : MU  
Crédit photo : Olivier Bousquet, 2018.

Nous adressons des remerciements particuliers à Anouk Cree, graphiste Mohawk, ainsi qu'à Emanuelle Dufour pour la recherche.

Stratégie de réconciliation 2020-2025  
Droits d'auteur © 2020 Ville de Montréal

Dépôt légal— Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020  
Ville de Montréal

**STRATÉGIE DE RÉCONCILIATION 2020-2025**



## KEN'NIIOHONTÉSHA LA FRAISE



Premier petit fruit à apparaître en juin au Québec, la fraise revêt, dans la culture mohawk, un caractère sacré. Son arrivée annonce le début de la saison estivale et donne lieu à des cérémonies rituelles au cours desquelles on nomme les nouveau-nés. En forme de cœur, la fraise représente santé et vitalité et symbolise la bonne et belle saison. Depuis des siècles, les peuples autochtones ont toujours su reconnaître les nombreuses propriétés médicinales de ses fruits et de ses feuilles et en tirer parti. La puissance de rassemblement de ce petit fruit s'incarne toujours aujourd'hui, par le partage d'un jus de fraises frais au pow-wow à Kahnawake, ou dans un champ d'autocueillette à l'île d'Orléans.

C'est pour reprendre l'esprit de rassemblement et de création que revêt la fraise, que nous avons fait le choix d'émailler et d'égayer les pages de la Stratégie de réconciliation à l'aide d'illustrations de fraises, afin de mettre en relief le dialogue et le partage entre Montréalais et Montréalaises autochtones et non-autochtones, et amorcer ainsi une nouvelle saison dans leurs relations.

Cet appel à l'écoute et au dialogue s'incarne en outre dans le choix de la murale intitulée *Hommage à Alanis Obomsawin*, réalisée par Meko Ottawa, sélectionnée pour orner la page couverture de la Stratégie.

Par le tambour, nous sommes invité.e.s à nous rassembler pour écouter. L'hommage que rend la jeune artiste atikamekw à son aînée abénakise, souligne nos relations avec la famille, la nature, la terre et le territoire. La ligne d'enfants qui portent ce message est un message pour le futur et rappelle l'interconnexion avec la communauté. Obomsawin, cinéaste réputée qui a immortalisé le quotidien des familles autochtones dans ses films et autres œuvres, a aussi été une ardente défenseuse du droit à l'éducation pour les enfants. De manière semblable, la jeune artiste Atikamekw multidisciplinaire, Meko Ottawa, utilise la vidéo, l'illustration et l'installation pour traiter de sujets propres aux mondes autochtones.

L'une incarne le vécu, la maturité et la sagesse, et l'autre, l'audace et l'espoir propres à une fouguese jeunesse.

Cette murale—qui orne un mur de briques si typiquement montréalais, et qui fait l'union entre Premières Nations, communauté, urbanité et générations—illustre ce que cette Stratégie de réconciliation souhaite incarner dans ses actions et ses messages.



## OHEN:TON KARIHWATEHKWEN TEIETHINONWARATONHKHWA<sup>1</sup> Mots avant toutes choses : remerciements au monde naturel



### OHENTON KARIHWATEHKWEN On les remercie

Akwekon onkweshona entitewatkawe ne kanonhweratonhtsera.

Teiethinonhwaraton ne lethinistenha Ohontsia.

Teiethinonhwaraton ne Ohnekashona.

Teiethinonhwaraton ne Ohonteshona.

Teiethinonhwaraton ne Kakhwashona.

Teiethinonhwaraton ne Kahishona.

Teiethinonhwaraton ne Ononhkwashona.

Teiethinonhwaraton ne Kontirio.

Teiethinonhwaraton ne Karontashona.

Teiethinonhwaraton ne Otsitenokona.

Teiethinonhwaraton ne Kaieri Nikawerake.

Teiethinonhwaraton ne Ratiweras.

Teniethinonhwaraton ne Ahsonhthenhneka Karahkwa.

Tentshitewanonhweraton ne Tshitewahtsia Karahkwa.

Teiethinonhweraton ne Otsistohkwashona.

Teiethinonhweraton ne Kaieri Niionkwetake.

Tentshitewanonhweraton ne Shonkwaiatison.





## Table des matières

<b>CERCLE DE PAROLES</b> .....	<b>13</b>
<b>CONTEXTE HISTORIQUE : « HONORER LA VÉRITÉ »</b> .....	<b>15</b>
Montréal, les peuples autochtones et le fleuve Saint-Laurent .....	15
La Grande Paix de Montréal.....	16
Le Wampum à deux voies .....	17
Colonisation du Nunavik et bouleversements socioculturels inuits.....	18
Commission de vérité et réconciliation .....	19
Un vent de changement... ..	20
<b>LE MONTRÉAL AUTOCHTONE D'AUJOURD'HUI</b> .....	<b>21</b>
Portrait de la population autochtone d'aujourd'hui.....	21
Tiotià:ke/Montréal et le peuple Kanien'kehá:ka (mohawk) .....	22
La population Inuite de Montréal .....	24
Les organismes autochtones à Montréal .....	24
Un souci de sécurisation culturelle .....	25
<b>LA RÉCONCILIATION DANS LA VILLE</b> .....	<b>27</b>
Les politiques et plans d'action de la Ville de Montréal .....	27
Orowitahawsowin : « La cérémonie des premiers pas ».....	27
Appels à l'action de la Commission de Vérité et Réconciliation (CVR) adressés aux municipalités .....	28
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples Autochtones (2007) : principes et impacts pour les municipalités.....	29
<b>STRATÉGIE DE RÉCONCILIATION</b> .....	<b>33</b>
Vision .....	33
Principes.....	33
Axes stratégiques .....	34
Consultation .....	34
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP) .....	34
Rapport sur le racisme et la discrimination systémiques de l'OCPM .....	34
Les engagements de la Ville autour des sept axes stratégiques « Pour réconcilier l'avenir ».....	35
<b>AXE STRATÉGIQUE 1</b> .....	<b>37</b>
Développer une relation de gouvernement à gouvernement au sein des instances de la Ville .....	37

<b>AXE STRATÉGIQUE 2</b> .....	<b>39</b>
Améliorer la visibilité de la présence autochtone dans la ville de Montréal .....	39
Mise en valeur du patrimoine archéologique.....	39
Toponymie et marqueurs urbains.....	40
Rencontre historique et culturelle.....	42
<b>AXE STRATÉGIQUE 3</b> .....	<b>44</b>
Soutenir la communauté autochtone urbaine.....	44
Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ).....	44
Le RÉSEAU : .....	44
<b>AXE STRATÉGIQUE 4</b> .....	<b>46</b>
Améliorer le sentiment de sécurité des Autochtones à Montréal.....	46
Sécurité et prévention.....	46
Itinérance.....	47
Appel à l'action n° 100 de la CERP.....	47
Service de police.....	48
Cour municipale.....	49
<b>AXE STRATÉGIQUE 5</b> .....	<b>51</b>
Appuyer le développement culturel autochtone en milieu urbain.....	51
Pratiques et représentations culturelles.....	52
Langues autochtones.....	53
<b>AXE STRATÉGIQUE 6</b> .....	<b>54</b>
Accompagner le développement économique des membres des peuples autochtones à Montréal.....	54
Réinsertion.....	55
Recrutement.....	55
Entrepreneuriat.....	55
<b>AXE STRATÉGIQUE 7</b> .....	<b>56</b>
Favoriser la protection des espaces et environnements naturels selon le principe des 7 générations.....	56
Savoirs autochtones.....	59
Éducation environnementale.....	59
Espaces naturels et grands parcs.....	59
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE RÉCONCILIATION</b> .....	<b>60</b>
Évaluation.....	60
<b>NOTES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>61</b>

## CERCLE DE PAROLES



*C'est avec honneur et humilité que nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle ère dans les relations entre la Ville de Montréal et les peuples autochtones. Nous reconnaissons que le territoire de l'île porte une histoire millénaire avec de nombreux peuples qui l'ont traversé. Nous posons aujourd'hui un premier jalon de notre engagement sur le chemin de la réconciliation.*

*L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire que nous traversons ensemble et qui apporte son lot de défis et de drames humains. Toutefois, de la crise naît des occasions de solidarité et d'entraide. La Ville de Montréal s'est mobilisée dès le début de la pandémie pour que personne ne soit laissé pour compte et nous avons travaillé sans relâche avec nos partenaires autochtones pour offrir du soutien culturellement adapté aux personnes dans le besoin. Pour moi, le chemin de la réconciliation s'emprunte chaque jour et 2020 continue à nous le prouver.*

*Nous avons maintenant une occasion de faire un pas significatif vers la réconciliation. Aujourd'hui, la Ville de Montréal s'engage à développer et entretenir des relations solides avec ses partenaires des Premières Nations et Inuits. La collaboration est plus que jamais nécessaire afin d'assurer la qualité de vie et la sécurité de la communauté autochtone urbaine de Montréal.*

*Après plusieurs mois de consultations et de concertations avec nos partenaires autochtones, menées par la commissaire aux relations avec les peuples autochtones, je suis heureuse et très fière de vous inviter à prendre connaissance de la toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones de l'histoire de la Ville de Montréal. Celle-ci constitue un jalon historique dans nos relations, que nous verrons fructifier ensemble.*

**Valérie Plante**  
Mairesse

*« L'essence même du principe de la réconciliation prend ses racines dans les valeurs traditionnelles qui forgent notre identité culturelle comme peuples autochtones.*

*Nous sommes fiers que cet héritage puisse aujourd'hui se traduire en des actions mises de l'avant par le leadership de la Ville de Montréal. »*

**Ghislain Picard**  
Chef de l'APNQL



*« La nation Mohawk de Kahnawà:ke a toujours adhéré aux principes enchâssés dans la Constitution de la nation iroquoise ("Grande Loi de la paix"). En son cœur, cette Grande Loi nous indique que le chemin vers la restauration d'une paix véritable se trouve dans la réconciliation et nous avons toujours la main tendue vers ce principe. »*

**Chief Kakwirakeron Ross Montour**  
Mohawk Council of Kahnawà:ke

*« La clé de la réussite d'un tel processus de réconciliation avec les peuples autochtones réside dans la responsabilité collective entre autochtones et allochtones que nous partageons. Nous sommes toutes et tous responsables de ce cheminement et donc ambassadrices et ambassadeurs de la réconciliation. »*

**Me Marie-Ève Bordeleau**  
Commissaire aux relations avec les peuples autochtones



*« Montréal s'engage dans une ère de transition, qui se traduira notamment par un changement de paradigme dans nos relations avec les peuples autochtones. La Stratégie de réconciliation jette les bases de cette nouvelle façon de faire. J'invite les services centraux et les arrondissements à se l'approprier en se lançant de plein front dans le processus de réconciliation. »*

**Serge Lamontagne**  
Directeur général



*« La réconciliation sera un passage complexe, mais nécessaire vers une nouvelle relation, axée sur le respect et la reconnaissance de l'histoire colonialiste et des politiques assimilationnistes que nous avons vécues depuis des siècles. »*

**Philippe Tsaronséré Meilleur**  
Directeur général  
Montréal Autochtone





## CONTEXTE HISTORIQUE : « HONORER LA VÉRITÉ »

### MONTRÉAL, LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT

L'île de Montréal est habitée depuis près de 5500 ans, comme le révèlent certains sites archéologiques sur l'île. Les analyses de ces découvertes ainsi que des récits associés aux traditions orales des différentes nations autochtones nous dévoilent que Montréal est depuis longtemps un lieu de rencontres et d'activités diplomatiques entre les nations autochtones. Le fleuve Saint-Laurent—*Kanitarowanenneh*<sup>2</sup> en langue kanien'kéha (mohawk) ou *Kicikami sipi*<sup>3</sup> en langue anishinaabe (algonquine) — et ses affluents constituent des voies de déplacement et de rencontre qui font de Montréal un lieu incontournable. C'est d'ailleurs pour cette raison que le peuple Kanien'kehá:ka (mohawk) lui a donné le nom *Tiohtià:ke*, qui signifie « là où les courants se séparent/se rencontrent ».

Le village iroquoien que Jacques Cartier nomme Hochelaga en 1535 aurait été constitué d'une cinquantaine de maisons longues abritant plusieurs familles et entouré de hautes palissades. La population iroquoise vivait de la culture des trois sœurs, (maïs, courges et haricots) ainsi que du tabac, et de la pêche. Au moment de la rencontre, Hochelaga était habité par environ 1500 à 2000 personnes. Le fleuve Saint-Laurent était aussi à l'époque fréquenté par des membres de plusieurs autres nations autochtones incluant les nations anishinaabe et huronne-wendate.

Les Iroquoiennes et Iroquoiens de l'époque changeaient périodiquement

l'emplacement de leurs villages en fonction de l'état des sols, de leurs infrastructures ou des relations avec les nations antagonistes. S'il est généralement admis que Samuel de Champlain ne put retrouver la trace de l'ancien site d'Hochelaga en 1603, il n'existe pas encore de consensus clair autour de cette « disparition », ni sur ce qu'il serait advenu de ses habitant.es.

Au même titre que Samuel de Champlain, Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance virent dans la situation géographique et le riche réseau hydrographique de l'ancien site d'Hochelaga un avantage considérable en vue de l'établissement du poste missionnaire de Ville-Marie. Ce lieu devint rapidement une plaque tournante pour les activités économiques de la colonie, au centre de ce qui était déjà, en 1642, le théâtre de fréquents affrontements entre des alliances de nations autochtones, auxquelles se sont joints les Français, les Anglais et les Hollandais. Entre 1665 et 1685, l'île devenait chaque été l'hôte de la foire annuelle des fourrures à laquelle participaient plusieurs centaines, voire des milliers d'Autochtones issus de différentes nations. Au cours des premières années de Ville-Marie, les populations autochtones y étaient majoritaires au sein de l'île. Or, cette majorité fut rapidement renversée par d'importantes vagues migratoires venues de France dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.





Extrait d'une copie du traité de la Grande Paix de 1701

## LA GRANDE PAIX DE MONTRÉAL

L'été 1701 marqua un moment décisif au chapitre des relations entre les différentes nations du territoire alors que plus de 1300 représentants des nations autochtones se réunirent à Montréal pour la signature d'un traité historique, celui de la *Grande Paix*. L'accord fut signé par le gouverneur Louis- Hector de Callière, représentant de la Couronne française, ainsi que par près d'une quarantaine de nations autochtones alliées des Français, par quatre nations iroquoises, venant d'aussi loin que le Mississippi, les Grands Lacs et la côte atlantique, et enfin par des Mohawks, arrivés quelques jours plus tard. Des wampums furent également échangés pour officialiser l'entente. On reconnaît notamment la contribution du chef wendat de la nation *Tionontati* (les Pétuns), Kondiaronk, en tant que l'un des principaux artisans de la Grande Paix. Son décès, survenu au cours de la rencontre historique, fut commémoré avec les plus grands honneurs.



Ceinture wampum à deux rangs.

## LE WAMPUM À DEUX VOIES

Avant l'arrivée des Européens, les Haudenosaunee (Iroquois.es) ainsi que plusieurs autres nations du nord-est du territoire qui deviendra l'Amérique utilisaient les ceintures wampum composées de perles faites de petits coquillages blancs et mauves, à des fins diplomatiques, cérémonielles et commerciales. L'échange de wampum a continué au début de la col-



Ceinture wampum de la confédération Haudenosaunee.

onie lors des traités et échanges diplomatiques entre les nations autochtones et européennes. Le wampum à deux voies, originellement appelé le « Kaswentah » (ou gus-wen-tah en graphie anglophone traditionnelle), servit à sceller une entente entre le peuple haudenosaunee et les premiers Européens rencontrés sur le territoire au début du XVIIe siècle, soit les Néerlandais. Il constitue très certainement l'un des plus célèbres wampums pour son poids symbolique et politique. Plusieurs interprétations y sont associées. Si plusieurs y voient un traité de non-ingérence symbolisé par deux rangées de perles mauves (un canot autochtone et un navire européen) traçant deux voies distinctes et autonomes, d'autres mettent plutôt de l'avant les concepts de coexistence et d'interdépendance des peuples autochtones et non autochtones. Les deux lectures insistent néanmoins sur les notions de paix, d'amitié et de respect mutuel ainsi que sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

## VIOLENCES COLONIALES, ASSIMILATION ET LOI SUR LES INDIENS

Après la conquête de 1760, l'Acte de capitulation de Montréal a continué de reconnaître certains droits aux nations autochtones dans le but de préserver de bons rapports économiques et militaires entre les Français et les nations autochtones. Cet accord fut par la suite rendu caduc par la Proclamation royale de 1763 qui instaura la nécessité de faire signer un traité aux Autochtones avant d'occuper leurs terres. De nombreux traités ont ainsi été signés dans le reste du Canada, de l'Ontario à l'Alberta. Cependant, aucun traité de ce type n'a été signé dans la vallée du Saint-Laurent.

Vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les rapports entre les nations autochtones et la population d'origine européenne se brisent à la suite du déclin du commerce des fourrures et la fin des alliances militaires. Avec la création du Canada, on vise alors à « civiliser » et à assimiler, de gré ou de force, les nations autochtones à la nouvelle société de manière à venir à bout des obligations légales et financières octroyées par la couronne britannique. En 1876, l'*Acte sur les Sauvages*, ensuite renommé la *Loi sur les Indiens*, est adopté et prévoit, entre autres, le contrôle de l'identité dite « indienne », l'abrogation des droits à l'autodétermination des Premières Nations, leur sédentarisation à l'intérieur de terres dites de réserve ainsi que de nombreuses interdictions. Parmi celles-ci, on retrouve notamment l'interdiction de pratiquer bon nombre d'activités culturelles ou spirituelles, de posséder un terrain sur une terre de réserve — ce qui rend la propriété d'une habitation très peu avantageuse — de contracter une hypothèque et même, à la suite de l'amendement de 1927, d'avoir recours à des procédures juridiques sans autorisation préalable. Cette loi est toujours en vigueur aujourd'hui, selon sa version amendée.



Kujjuaq, Crédit photo : Aurélie Arnaud

## COLONISATION DU NUNAVIK ET BOULEVERSEMENTS SOCIOCULTURELS INUITS

Bien que la Loi sur les Indiens ne concerne que les Premières Nations, les Inuit.es ont aussi eu à composer avec l'instauration des pensionnats fédéraux ainsi que le passage à un mode de vie sédentaire à un rythme effréné au cours de la décennie 1950-1960, accéléré avec l'abattage massif des chiens d'attelage par la police. L'éclatement des modes de vie traditionnels, des repères identitaires et des unités familiales, tout comme la délocalisation forcée des familles vers le nord par le gouvernement canadien s'avèrent corrosifs pour la santé de la population inuite. Si la Convention de la Baie-James et du Nord québécois signée en 1975 puis la création du Nunavik permirent la restitution d'une certaine autonomie politique et administrative pour les communautés du territoire québécois, les populations inuites tentent encore à ce jour de composer avec les nombreux déséquilibres physiques, culturels, socioéconomiques, spirituels et psychologiques engendrés par la colonisation.

## COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

De 2008 à 2015, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada a parcouru le territoire canadien dans le but de recueillir des milliers de témoignages et de consigner la mémoire associée à l'un des plus sombres chapitres de l'histoire canadienne, soit le régime des pensionnats autochtones du Canada. Cette étape a permis entre autres de délier la parole d'un grand nombre de survivant.es et d'aider les générations subséquentes à contextualiser l'origine de leurs souffrances.

Le régime des pensionnats indiens fut conçu à l'initiative du gouvernement canadien et était administré par les Églises catholique, anglicane, unie, méthodiste et presbytérienne. Il s'inscrivait en continuité avec l'existence d'écoles résidentielles instaurées avant la Confédération et inspirées du modèle américain. En tenant à distance les enfants de l'influence culturelle de leurs familles et communautés, on espérait briser le lien de transmission identitaire, culturel et linguistique de manière à ce «qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été intégré à la société».<sup>4</sup>

Plus de 150 000 enfants furent arrachés à leur famille, leur communauté et leur culture pour être resocialisés dans un environnement aliénant, hostile, et surtout, dépourvu du lien d'attachement. Les familles sédentarisées par la force des choses se virent confisquer leurs enfants et déposséder de leurs rôles parentaux. Bien qu'au Canada le régime des pensionnats se soit traduit dès les premières années par des épidémies dévastatrices, un financement insuffisant, des conditions sanitaires inadéquates, de très nombreux abus physiques, psychologiques et sexuels et des taux de mortalité infantile effarants, le dernier des 139 pensionnats recensés au pays ne ferma ses portes qu'en 1996.

Au Québec, six pensionnats destinés aux enfants des Premières Nations ouvrent à partir des années 1930. Dans les années 1950-1960, alors que le régime des pensionnats indiens du Québec atteint son paroxysme, quatre pensionnats laïques destinés aux enfants inuits ouvrent également leurs portes dans l'actuel territoire du Nunavik. Plusieurs Autochtones habitant le territoire devenu québécois, et notamment de la région de Montréal, furent également envoyés dans des pensionnats à l'extérieur de la province.

À la suite des conclusions de la CVR, la Ville reconnaît que la souffrance et les sévices associés aux pensionnats continuent d'avoir des impacts importants et de nature transgénérationnelle à l'intérieur comme à l'extérieur des communautés.

Afin d'«honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir», la CVR a formulé 94 appels à l'action adressés aux différents paliers gouvernementaux et aux institutions. Ces appels visent notamment à favoriser la rencontre avec les réalités culturelles et historiques des nations autochtones ainsi qu'à atténuer les stigmates systémiques dans une perspective de rattrapage et de justice réparatrice. L'objectif est de faire la lumière sur une histoire commune dans le but d'aspirer à la co-construction d'un présent et d'un avenir plus justes, fondés sur la reconnaissance et le respect mutuel.

## UN VENT DE CHANGEMENT...

Si les sections précédentes visent à contextualiser le climat historique de dépossession dans lequel s'inscrit le mouvement de réconciliation, il est néanmoins essentiel de souligner que les histoires autochtones — et notamment l'histoire de la population autochtone de la Ville de Montréal — ne sauraient se résumer à ces chapitres assimilationnistes. Elle s'inscrit en réalité dans un flot continu d'échanges et d'interactions marqués entre autres par différents chapitres d'affirmation et d'éveil ayant mené à l'essor de nouveaux leaderships autochtones. Parmi ceux-ci, citons entre autres les mouvements de reprise en charge qui ont sillonné les années 1970, la mobilisation autochtone ayant marqué l'été 1990 ainsi que l'essor du mouvement *Idle No More Québec* qui a pris naissance sur le territoire montréalais à partir de 2012.

Depuis lors, on assiste à Montréal à l'essor d'une grande variété d'initiatives portées par les membres d'une communauté autochtone jeune, dynamique, diversifiée et fière de ses origines (voir à cet effet la section suivante «Portrait de la population autochtone à Montréal»). Ce bouillonnement, qui touche tous les domaines de la société, amène d'ailleurs plusieurs observateurs, dont Pierre Lepage, auteur du *Mythes et réalités sur les peuples autochtones* (3e édition - 2019) à comparer ce vent de renouveau au mouvement de la Révolution tranquille qui a traversé le Québec dans les années 1960.

La Ville de Montréal souhaite participer à la hauteur de ses compétences à ce mouvement de transformations profondes et de rattrapage culturel, linguistique, politique et économique. C'est donc dans cette perspective qu'elle s'inscrit fièrement parmi les premières municipalités au Canada à présenter une stratégie de réconciliation de cette envergure.

## LE MONTRÉAL AUTOCHTONE D'AUJOURD'HUI

### PORTRAIT DE LA POPULATION AUTOCHTONE D'AUJOURD'HUI<sup>5</sup>

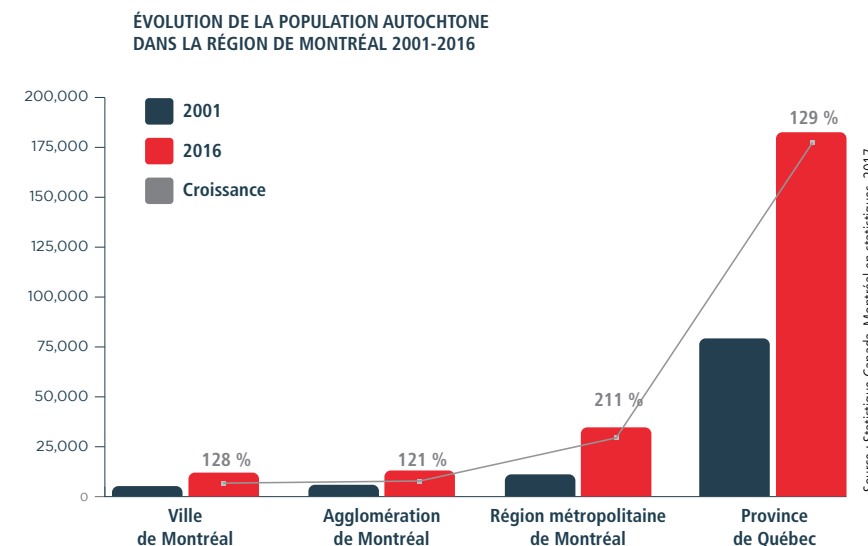
Aujourd'hui, près de 35000 personnes se déclarent autochtones dans la région métropolitaine de Montréal (une hausse de 211 % depuis 2001). Selon le recensement 2016 de Statistique Canada, la population ayant une identité autochtone dans l'agglomération de Montréal est évaluée à 13 100 personnes et à 34 745 personnes dans la région métropolitaine de Montréal. Cela représente 0,7 % de la population totale (contre 0,5 % en 2011) et en fait aussi la communauté autochtone la plus importante au Québec. C'est une population diversifiée avec un potentiel important, issue des différentes nations du Québec, du Canada et des territoires inuits.

Entre 2001 et 2016, le nombre de personnes qui se déclarent autochtones s'est accru de 128 % dans la ville de Montréal. Cette augmentation du nombre d'Autochtones ne signifie pas nécessairement que ce sont de nouvelles et nouveaux résident.es de la ville de Montréal. Il est probable que certaines de ces personnes vivaient déjà à Montréal, mais ne s'étaient pas auparavant identifiées comme étant Autochtones. En comparaison, la population totale de la ville a augmenté de 7 %. Au cours de cette même période, la population autochtone de la région métropolitaine de Montréal a augmenté de 211 % et de près de 129 % à l'échelle du Québec. Les plus fortes concentrations de personnes s'identifiant comme Autochtones se situent dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun, de Lachine ainsi que dans la ville de Dorval.

La population autochtone urbaine est une population plus jeune que la moyenne canadienne. Elle est née en ville ou s'y retrouve de passage pour y effectuer des études, trouver un emploi ou accéder à de nouvelles perspectives. Dans l'avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones<sup>6</sup> qu'il a déposé en mai 2016, le

Conseil jeunesse de Montréal nous apprend que 40 % des personnes autochtones interrogées habitent à Montréal pour leurs études; 31 % pour y travailler ou y trouver un emploi; 29 % pour la famille; et 22 % pour profiter des commodités de la vie urbaine. On note également que 7 % d'entre elles vivent à Montréal pour échapper à une situation difficile<sup>7</sup>. En effet, une part importante de la population autochtone urbaine est affectée par des problématiques sociales multiples, héritées des effets de la colonisation et des tentatives d'assimilation.

Même si le milieu urbain offre certaines perspectives, il n'est pas exempt de racisme et de discrimination. D'ailleurs, le Conseil jeunesse n'a pas manqué de souligner dans son avis l'importance d'offrir un accès culturellement sécurisant aux services en éducation, en santé et en services sociaux de même qu'au logement et à l'emploi.



## TIOTIÀ:KE (MONTRÉAL) ET LE PEUPLE

### KANIEN'KEHÁ:KA (MOHAWK)

Depuis l'époque précoloniale, le peuple kanien'kehá:ka (ou «le peuple de la nation du silex») fait partie de la Confédération des cinq nations Haudenosaunee. Il présente une relation de longue date (bien que non exclusive) avec le territoire de Montréal et le fleuve Saint-Laurent. Tout en se positionnant encore aujourd'hui comme le gardien du territoire et de ses eaux, il s'avère particulièrement actif dans les efforts de conservation et de protection de ses écosystèmes. Le peuple kanien'kehá:ka est traditionnellement matrilineaire<sup>8</sup> et divisé en différents clans. Au Québec, on y associe aujourd'hui trois communautés situées à proximité de Montréal; Kahnawà:ke, Akwesasne et Kanehsatà:ke. La nation compte actuellement plus de 16 200 membres, dont 2 700 résident.es hors réserve. Les Kanien'kehá:ka ont contribué de plusieurs façons au développement de Montréal, notamment en exerçant divers métiers tels que payeurs et habiles navigateurs dans les rapides de Lachine dès le XIXe siècle, puis partout à travers le pays. Le peuple kanien'kehá:ka s'est aussi démarqué par son habileté à travailler l'acier pour différentes infrastructures et édifices de la ville. Sa contribution à la construction du pont Victoria lui a entre autres valu une solide réputation qui persiste encore à ce jour et qui lui a permis de mettre à contribution son expertise dans différentes villes d'Amérique du Nord, incluant New York et Québec.

Le peuple kanien'kehá:ka lutte depuis plusieurs années contre l'expropriation et l'empiétement territorial qui lui ont été successivement imposés. En effet, en plus de la construction de la voie maritime du Saint-Laurent au milieu du XXe siècle qui a provoqué d'importantes pertes pour les Kahnawake:ronon (peuple de Kahnawake), les litiges autour du zonage et de l'octroi d'un permis de construction par la municipalité d'Oka sur des terres représentant une grande valeur historique, culturelle et communautaire eurent l'effet de soulever un important mouvement de résistance des populations de Kanehsatà:ke à l'été 1990. Ce soulèvement, inscrit dans un climat de tensions latentes et historiques, fut appuyé par différentes populations autochtones du Canada et des États-Unis, et plus particulièrement par la communauté de Kahnawà:ke. À la suite du blocage du pont Mercier qui relie l'île de Montréal à la Rive-Sud par certains groupes de Kahnawake en guise de solidarité, plusieurs regroupements citoyens non autochtones sortirent également à la rue pour signifier leur indignation de part et d'autre du conflit.

À l'occasion des efforts de réconciliation nationale, la Ville de Montréal et les communautés kanien'kehá:ka désirent réitérer leur volonté de travailler main dans la main afin de rétablir les liens de collaboration et de multiplier les occasions de rencontres des peuples voisins dans un climat de reconnaissance et de respect mutuels.

## LA POPULATION INUITE DE MONTRÉAL

Si chacune des nations autochtones du territoire présente des caractéristiques historiques et culturelles distinctes, il est néanmoins essentiel de considérer les besoins spécifiques de la communauté inuite urbaine. En ce sens, il importe ainsi de voir à la formulation d'une offre de services inspirée des valeurs sociales inuites ou arrimée à celles-ci.

Selon les données du recensement de 2016, les Inuit.es représentent moins de 3 %<sup>9</sup> de la population autochtone de Montréal. La population inuite est majoritairement originaire du Nunavik, mais également du Nunavut et dans une moindre proportion du Labrador. La communauté inuite présente une population dynamique et active, installée depuis plusieurs générations ou en provenance du Nord pour poursuivre des études, accéder à des services de santé spécialisés, accompagner un proche, vivre en milieu urbain ou occuper un emploi, notamment au sein des institutions et organismes inuits présentant un siège social à Montréal. Parmi ceux-ci, on compte notamment Makivik, Inuit Siqinirmiut Quebecmi Ilaujut (et le projet postsecondaire Nunavik Sivunitsavut « Nunavik, notre avenir » qui a ouvert ses portes en 2017) ainsi que l'Institut culturel Avataq, qui offrent tous un large éventail de services culturellement adaptés.

L'itinérance constitue néanmoins un enjeu de taille pour cette communauté. On estime que les Inuit.es représenteraient entre 40 % et 45 % de la population autochtone itinérante chronique ou épisodique de Montréal, tant hommes que femmes<sup>10</sup>. Plusieurs ont fui les bouleversements socioéconomiques induits par les violences assimilatrices qui continuent de secouer les villages, dont la crise du logement, le fort taux de suicide, les problèmes de consommation, les situations de violences — notamment celles faites aux femmes — l'insécurité alimentaire ainsi que les souffrances physiques et psychologiques. Le parcours migratoire du village nordique vers la métropole du sud induit en soi un profond déracinement culturel et communautaire et il est souvent accentué par des difficultés à intégrer le marché de l'emploi. Cette difficulté s'explique entre autres par des barrières systémiques, scolaires et linguistiques (près de 39 % des Inuit.es de Montréal<sup>11</sup> présentent l'Inuktitut comme langue maternelle et plusieurs ne maîtrisent pas la langue française).

## LES ORGANISMES AUTOCHTONES À MONTRÉAL

La Ville de Montréal recense environ une trentaine d'organisations autochtones dans les secteurs de l'appartenance communautaire, des arts et de la culture, de la concertation, de l'éducation, de la formation et de l'emploi, du logement, de la représentation politique, de la santé et des services sociaux, des services de garde et des services juridiques. Le Guide de référence autochtone à Montréal du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal dénombre jusqu'à 52 organisations autochtones de toutes sortes, à Montréal et dans ses environs.

Créé en 2013 et remis à jour de manière périodique, le guide de référence autochtone à Montréal du RÉSEAU est une initiative du Cercle de l'éducation et de l'employabilité. Il vise à favoriser l'accessibilité et le référencement de la communauté autochtone de Montréal vers les services offerts par les organismes, instances et institutions, en plus de fournir des conseils pouvant favoriser l'employabilité et la formation. Il est disponible gratuitement dans plusieurs points de services de Montréal, en plus d'être téléchargeable à l'adresse :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons\\_jeunesse\\_fr/media/documents/CJM\\_Avis\\_Autochtone\\_final\\_simple.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_jeunesse_fr/media/documents/CJM_Avis_Autochtone_final_simple.pdf)

## UN SOUCI DE SÉCURISATION CULTURELLE

Les organismes, instances et initiatives autochtones spécifiquement conçus de manière à répondre aux besoins des membres des Premières Nations ou des Inuit.es s'inscrivent dans une logique de sécurisation culturelle. Le souci de sécurisation culturelle s'avère transversal à tous les axes stratégiques et actions présentés dans le cadre de la présente stratégie de réconciliation.

Le concept de sécurisation culturelle (cultural safety) a été formulé en Nouvelle-Zélande dans les années 1980 par une infirmière, formatrice et chercheuse maorie, Irihapeti Ramsden. Il constitue une réponse au besoin d'adaptation culturelle des services étatiques à l'endroit des populations autochtones en contexte postcolonial et de discrimination systémique. Depuis quelques années, il a été transposé à plusieurs aires culturelles dans le but d'orienter les offres de services destinées aux populations autochtones dans des domaines divers (santé, éducation, etc.). Ce concept sous-entend la prise en compte des déterminants historiques, culturels, socioéconomiques et identitaires des populations ciblées, mais également que celles-ci soient en mesure d'informer et d'évaluer la pertinence tout comme l'efficacité des mesures proposées.

La Ville de Montréal s'engage à se montrer à l'écoute des expertises autochtones afin d'accompagner et d'adopter des programmes, mesures et services dits culturellement sécuritaires visant à contrer la discrimination systémique. La sécurisation culturelle constitue un processus complexe et caractérisé par différentes étapes allant d'un plan individuel à une approche systémique et collective. La Ville de Montréal s'engage donc notamment à adopter des mesures visant à bonifier la connaissance des réalités historiques et contemporaines autochtones de ses employé.es grâce à l'élaboration d'une offre de formations thématiques (formations en ligne, en salle, activités immersives, etc.). Cet engagement rejoint l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et réconciliation, en plus de promouvoir des projets d'éducation et de sensibilisation destinés au grand public.

# LA RÉCONCILIATION DANS LA VILLE

## LES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**D**epuis 2017, les politiques et plans d'action adoptés par la Ville ont intégré des chapitres ou mesures particulières pour la population autochtone de Montréal suivant la logique transversale de la stratégie de réconciliation. Certains plans ou politiques ne mentionnent pas spécifiquement les populations autochtones, mais la stratégie de réconciliation vise à souligner l'importance d'intégrer un volet ainsi qu'une composante autochtone dans leur mise en œuvre.

### OROWITAHAWSOWIN : « LA CÉRÉMONIE DES PREMIERS PAS<sup>12</sup>»

#### Impact des pensionnats sur les Autochtones à Montréal



*Selon l'Étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain en 2011, 50 % des répondant.es autochtones à Montréal ont affirmé avoir été dans un pensionnat ou avoir un membre de leur famille qui y a séjourné.*

*La majorité (80 %) affirme que cette expérience a eu un impact sur leur vie et leur identité aujourd'hui.*

*« La santé des populations autochtones à Montréal » Un portrait réalisé par la Direction régionale de santé publique de Montréal, CIUSSS du Centre Sud-de-l'île-de-Montréal, 2020.*

## APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION (CVR) ADRESSÉS AUX MUNICIPALITÉS

La participation des villes à la réconciliation avec les peuples autochtones est de plus en plus déterminante au Canada, puisque près de la moitié des personnes autochtones vivent aujourd'hui en milieu urbain. Plusieurs centres urbains actuels étaient, avant la colonisation, des lieux de rencontres et d'importants sites de peuplement des différentes nations autochtones.

Les parties prenantes de la CVR sont conscientes du temps qui sera nécessaire à la guérison, au rétablissement d'un lien de confiance et à une éventuelle réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones.

La CVR interpelle les administrations municipales particulièrement dans 12 recommandations (n<sup>os</sup> 17, 30, 31, 32, 40, 43, 47, 52, 55, 57, 75, 77, 79, 87 et 88) dans des domaines aussi variés que les langues et les cultures, la justice, la réconciliation et la commémoration, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces appels à l'action ont entre autres servi de guide pour établir les objectifs à atteindre dans un dialogue entre municipalités et Premières Nations.



Nations-Unies, New York, New York. Crédit photo : Aurélie Arnaud

## DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (2007) : PRINCIPES ET IMPACTS POUR LES MUNICIPALITÉS

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones définit les droits et les libertés individuels et collectifs des peuples autochtones. En plus de prévoir des procédures justes et mutuellement acceptables en vue de la résolution de conflits pouvant opposer les peuples autochtones et les États, elle propose également des mécanismes régionaux pour la dénonciation et l'examen des atteintes aux droits de la personne. Le document adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre 2007 a fait l'objet d'un énoncé d'appui par le gouvernement canadien en novembre 2010 et a été appuyé par le conseil municipal de la Ville de Montréal en 2017.

Dans l'appel à l'action no 2 de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP) ainsi que dans l'appel à l'action no 43 de la CVR, il est demandé à tous les ordres de gouvernement de voir à l'adoption et à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le 21 août 2017, la Ville de Montréal a appuyé à l'unanimité la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en élaborant son guide sur le chemin de la réconciliation. Par ailleurs, le conseil municipal de la Ville de Montréal s'engage à modifier sa Charte montréalaise des droits et responsabilités en y ajoutant l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule.

## LES PREMIERS PAS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

### 2016

**21 juin**  
Premier accueil autochtone lors de la cérémonie d'assermentation des nouvelles et nouveaux arrivant.es à l'hôtel de ville. Désignation de la journée montréalaise des peuples autochtones.

### 2017

**10 juin**  
Nomination du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne au sommet d'Outremont, en consultation avec les trois communautés kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke, Kanehsatà:ke et Akwesasne.

**13 septembre**  
Célébration du 10e anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**16 novembre**  
Volet autochtone lors de la cérémonie d'assermentation des nouvelles et nouveaux élu.es.

**13 septembre**  
Modification du drapeau et des armoiries de la Ville de Montréal pour y intégrer le pin blanc en son centre, représentant les nations autochtones et symbolisant la paix et la concorde.

### 2018

Nomination de Me Marie-Ève L. Bordeleau, de la nation crie de Waswanipi, commissaire aux relations avec les peuples autochtones.

Premier Sommet à Montréal entre les Maires et les Chefs des Premières Nations concernant la réconciliation.

Reconnaissance du territoire autochtone non cédé au début de chaque conseil municipal.

### 2019

Bonification de 1 000 000 \$ de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour la réalisation d'activités et de projets culturels destinés aux autochtones.

Ouverture du centre de jour Résilience Montréal à proximité du Square Cabot et financement de plusieurs projets d'accompagnement de l'itinérance autochtone dans une perspective culturellement sécurisante.

Changement de nom de la rue Amherst pour Atateken, « frères et sœurs » en kanienke'ha, sur proposition du comité ad hoc de toponymie autochtone de la Ville, ainsi que l'adoption de la rue Skaniatarati à l'arrondissement de Lachine.





« La réconciliation nécessite non seulement des excuses, des réparations, un réapprentissage de l'histoire nationale du Canada et une cérémonie commémorative publique, mais également de véritables changements sociaux, politiques et économiques. »

(CVR, 2015 : Sommaire , 195).



## STRATÉGIE DE RÉCONCILIATION

### VISION

Par sa stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal reconnaît l'histoire autochtone de l'île et la place que la population autochtone occupe aujourd'hui dans le tissu culturel de la ville. En tant que métropole du Québec, la Ville de Montréal joue un rôle central dans la réconciliation avec les peuples autochtones à travers ses processus politiques, ses politiques et plans d'action municipaux, ses documents d'orientation, son plan d'urbanisme et ses investissements culturels. La Ville joue ce rôle des manières suivantes :

- En établissant, à la hauteur de ses compétences, un dialogue avec les gouvernements autochtones au Québec;
- En reconnaissant et en mettant en valeur la présence autochtone passée, présente et future;
- En élaborant une stratégie transversale et pérenne.

### PRINCIPES

La Ville de Montréal, en collaboration avec ses partenaires autochtones, propose de baser sa stratégie de réconciliation sur les principes suivants :

**RELATIONS DE GOUVERNEMENT À GOUVERNEMENT :** À la base de la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal, il y a la reconnaissance de la présence millénaire des peuples autochtones sur le territoire de Montréal. On considère donc les gouvernements autochtones comme les principaux interlocuteurs dans l'élaboration des politiques, dans une relation de gouvernement à gouvernement, tout en reconnaissant la compétence des organismes communautaires autochtones dans les questions et les programmes du milieu urbain.

**TRANSVERSALITÉ :** La transversalité du processus de réconciliation doit être à la base de la stratégie. Il s'agit de concevoir la réconciliation comme un processus global qui touche tous les services de la Ville et qui demande à chacun d'eux d'intégrer un volet autochtone dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ou des programmes qui pourraient avoir un impact sur les membres des peuples autochtones.

**PÉRENNITÉ :** Afin d'assurer la pérennité de la démarche de réconciliation qu'elle a entreprise, la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place différentes mesures assurant la continuité et le succès du processus sur une période de 5 ans, soit de 2020 à 2025. Considérant que la réconciliation doit être permanente et survivre à travers le temps, une évaluation exhaustive de la présente stratégie et des mesures mises en œuvre sera réalisée et une mise à jour de cette Stratégie sera proposée en 2025.

La transversalité ainsi que la pérennité du processus de réconciliation en font deux des piliers de la vision de la Ville de Montréal.

Une relation renforcée entre la Ville, les gouvernements autochtones et la communauté autochtone urbaine bénéficie à toutes et à tous, tant au niveau municipal que national et international. Nous nous trouvons à une croisée des chemins de l'histoire, à un moment où les peuples autochtones font reconnaître à la Ville de Montréal leurs valeurs et leurs aspirations pour le présent et l'avenir de leurs nations. Ces circonstances favorables nous permettent de restaurer les relations de partage et de respect qui ont mené à la signature de la Grande Paix de 1701.

## AXES STRATÉGIQUES

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de réconciliation s'oriente autour de sept axes :

- 1 Développer une relation de gouvernement à gouvernement;
- 2 Améliorer la visibilité de la présence autochtone dans la ville de Montréal;
- 3 Soutenir la communauté autochtone urbaine;
- 4 Améliorer le sentiment de sécurité des personnes autochtones à Montréal ;
- 5 Appuyer le développement culturel autochtone en milieu urbain;
- 6 Accompagner le développement économique de la communauté autochtone de Montréal;
- 7 Favoriser la protection d'espaces et d'environnements naturels selon le principe des 7 générations<sup>13</sup>.

## CONSULTATION

La Stratégie de réconciliation est un projet transversal qui implique différents partenaires autochtones et allochtones. Plusieurs gouvernements, organismes et instances des Premières Nations et inuits ont ainsi été appelés à participer à une consultation. Plus de 30 groupes et organisations autochtones ont répondu à l'appel de la Ville de Montréal et ont généreusement accepté de partager leurs opinions et leurs visions de la réconciliation en proposant des principes de reconnaissances officielles, des engagements et des pistes d'action ciblées. La mise en commun de ces propositions a ainsi constitué la matière première de la présente stratégie qui a par la suite été communiquée à tous les services et les arrondissements de la Ville de Montréal. Chacune des propositions recensées a donc fait l'objet d'une réflexion collective dans le but de l'intégrer au meilleur des compétences et pouvoirs d'action de la Ville.

## COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS (CERP)

En 2019, la CERP a rendu public un rapport comportant 142 appels à l'action dont certains peuvent être mis en œuvre par les municipalités. La CERP avait été constituée à la suite d'événements révélant l'existence de racisme systémique envers les Autochtones dans la délivrance de services publics au Québec. La Stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal vise la mise en œuvre de ces appels à l'action s'appliquant aux municipalités.

## RAPPORT SUR LE RACISME ET LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES DE L'OCPM

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a publié le 15 juin 2020, le rapport de la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville. La Stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal vise la mise en œuvre des recommandations spécifiques aux peuples autochtones.

## LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE AUTOUR DES SEPT AXES STRATÉGIQUES

### « POUR RÉCONCILIER L'AVENIR »



Sommet de la réconciliation 2018. Crédit photo : Sylvain Légaré.

La Ville de Montréal est consciente de l'ampleur du travail à accomplir pour parvenir à la réconciliation et souhaite y participer activement. Alimentée par les travaux de la CVR, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le rapport final et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et par la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*, elle espère pouvoir contribuer au rétablissement d'une meilleure justice sociale au sein de la ville de Montréal grâce à la collaboration des organismes et organisations partenaires. La Ville de Montréal invite par le fait même l'ensemble de ses institutions, organismes, entreprises et citoyennes et citoyens à se joindre à cette mise en marche des plus importantes.

Chacun de ces sept axes sera introduit par différentes prémisses qui s'avèrent porteuses de reconnaissances officielles. Elle est néanmoins soucieuse d'arrimer ces différents niveaux de reconnaissances symboliques à des engagements concrets et à des pistes d'action inspirées des demandes et besoins exprimés par la communauté autochtone au cours de la démarche consultative.

# AXE STRATÉGIQUE

## DÉVELOPPER UNE RELATION DE GOUVERNEMENT À GOUVERNEMENT AU SEIN DES INSTANCES DE LA VILLE

# 1

**LA VILLE DE MONTRÉAL** reconnaît les différents protocoles, principes traditionnels et organisations politiques dont la mise en place a permis aux nations autochtones d'évoluer à travers les années en développant des systèmes d'alliances, d'échanges et de diplomatie efficaces au sein du territoire. Elle reconnaît également l'importance de réviser les structures, les procédures et les services municipaux orientés vers la population autochtone urbaine en vue de l'amorce d'une véritable réconciliation.

L'idée de la réconciliation est la colonne vertébrale du droit constitutionnel canadien relatif aux autochtones. En effet, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui offre la plus haute protection que le droit canadien puisse offrir aux « droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada », a été interprété par les tribunaux comme ayant pour objectif la réconciliation. Dans l'arrêt Mikisew, la Cour suprême du Canada déclare ce qui suit :

*L'objectif fondamental du droit moderne relatif aux droits ancestraux et issus de traités est la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones et la conciliation de leurs revendications, intérêts et ambitions respectifs. La gestion de ces rapports s'exerce dans l'ombre d'une longue histoire parsemée de griefs et d'incompréhension. La multitude de griefs de moindre importance engendrés par l'indifférence de certains représentants du gouvernement à l'égard des préoccupations des peuples autochtones, et le manque de respect inhérent à cette indifférence ont causé autant de tort au processus de réconciliation que certaines des controverses les plus importantes et les plus vives<sup>14</sup>.*

Cette réconciliation peut s'opérer, selon la Cour suprême, soit par la conclusion de **traités** qui « permettent de concilier la souveraineté autochtone préexistante et la souveraineté proclamée de la Couronne<sup>15</sup> », bien qu'il ne s'agisse que d'une étape d'un processus plus vaste<sup>16</sup>, soit par la **consultation**, qui constitue « un facteur clé pour parvenir à la réconciliation, l'objectif global du droit moderne des traités et des droits autochtones<sup>17</sup> ». Ultiment, selon la Cour, la négociation demeure « la meilleure manière de réconcilier les sociétés autochtones et la Couronne<sup>18</sup> ». Une « négociation honnête permet de concrétiser cette promesse [de reconnaissance de droits] et de concilier les revendications de souveraineté respectives<sup>19</sup> ».

Autrement dit, le droit canadien privilégie la voie de la négociation honnête comme principal mécanisme de réconciliation des revendications de souveraineté des autochtones et des non autochtones sur un même territoire.

Pour Montréal, en tant que municipalité, cela signifie que le développement de relations intergouvernementales Ville – Premières Nations doit être à la base des négociations fondées sur la bonne foi et un rapport égalitaire. La relation de gouvernement à gouvernement se comprend dans le cadre de cette relation.

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** la société civile autochtone, ses organismes et ses membres élus en tant qu'interlocuteurs privilégiés dans la réflexion, la recherche de solutions et la prise de décision pour les enjeux urbains qui les concernent.



Sommet de la réconciliation, 2018. Crédit photo : Sylvain Légaré.

## ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Élaborer des processus collaboratifs en respectant le droit des peuples à l'autodétermination garanti par les articles 3 à 5 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et reconnu officiellement par la Ville;
- Augmenter la participation des personnes autochtones au sein des conseils consultatifs de la Ville (Conseil des Montréalaises, Conseil jeunesse, Conseil inter-culturel de Montréal, Conseil du patrimoine);
- Augmenter la représentativité des personnes autochtones au sein des conseils d'administration des instances et organismes où la Ville de Montréal détient un pouvoir de nomination;
- Participer et faire la promotion de rencontres entre le milieu municipal et les Autochtones;
- En réponse à l'appel à l'action n° 17 de la CERP ainsi que dans le respect du cadre et des paramètres légaux applicables, la correspondance avec les autorités autochtones ayant l'anglais comme langue première ou seconde sera accompagnée d'une traduction en anglais.



## AXE STRATÉGIQUE

### AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA PRÉSENCE AUTOCHTONE DANS LA VILLE DE MONTRÉAL

# 2



**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** que le territoire qui l'abrite constitue un lieu de résidence, de rencontres, d'échanges et de transits privilégié pour les nations autochtones d'hier à aujourd'hui. Elle reconnaît également que l'histoire coloniale a fait en sorte de dissoudre l'inscription identitaire autochtone de l'espace public, du paysage social et même de la mémoire historique. De ce fait, elle s'engage à appuyer l'adoption de mesures et de projets permettant la mise en valeur de l'histoire autochtone dans le bâti de la Ville ainsi qu'à favoriser l'expression et la sécurisation culturelle autochtone au sein des espaces publics de la ville.

Ce processus s'arrime à l'appel à l'action n° 79 de la CVR qui encourage la valorisation de la mémoire, de l'histoire et des valeurs patrimoniales autochtones.

Le deuxième axe, qui vise à mieux inscrire la présence autochtone dans le paysage urbain de la Ville de Montréal, s'articule autour de trois pôles ciblés : 1) le patrimoine archéologique, 2) la toponymie et autres marqueurs urbains et 3) la rencontre historique et culturelle.

### MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

L'île de Montréal présente de nombreux sites d'intérêt archéologique supervisés et identifiés par les expert.es de la Ville. Depuis 2016, la Ville collabore avec les communautés lorsqu'il y a des découvertes archéologiques associées aux sites autochtones tels que les sites de Dawson (Peel-Sherbrooke), de la maison Nivard-De Saint-Dizier, de la plage de l'Est ou encore de l'ancien fort Lorette afin de prendre en considération leur point de vue dans le traitement de ces découvertes. Dans le cadre de son Plan d'action en patrimoine, la Ville s'est engagée à développer des lignes directrices en archéologie autochtone pour faciliter les collaborations tout au long du processus archéologique.



Dans le cadre de sa stratégie de réconciliation, la Ville s'engage à mettre en valeur, dans la mesure du possible, le patrimoine archéologique en milieu urbain et lié à l'histoire autochtone de l'île, en s'appuyant sur les découvertes archéologiques contextuelles (in situ) et également en vertu des principes et critères énoncés dans le cadre de reconnaissance développé par la Division du patrimoine. En collaboration avec les communautés, cette mise en valeur a pour but de pallier le manque de représentation visuelle de l'histoire autochtone millénaire de l'île.

## ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Mettre en valeur l'histoire et la présence des Autochtones au sein des espaces publics de la ville en concordance avec l'appel à l'action n° 79 de la CVR qui encourage la mise en valeur de la mémoire, de l'histoire et des valeurs patrimoniales autochtones, et ce, en collaboration avec des représentant.es d'organisations ou des communautés autochtones :
  - Coordonner le développement des lignes directrices relatives à la recherche et au patrimoine archéologique autochtone de la Ville de Montréal en collaboration avec la Division du patrimoine;
  - Intégrer dans le paysage urbain des éléments de mise en valeur de découvertes archéologiques faisant la promotion de l'histoire autochtone de l'île, en consultation avec les partenaires autochtones.



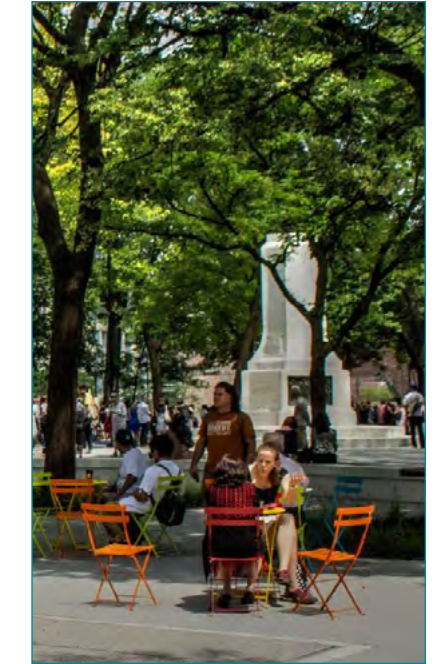
Parc Troisième Otsira kéhne. Crédit photo : Ville de Montréal

## TOPONYMIE ET MARQUEURS URBAINS

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** l'importance de la toponymie dans l'inscription de la mémoire historique. La présence de toponymes autochtones permet la visibilité de la présence autochtone sur l'île, passée, présente et future. Dans le but d'assurer une toponymie en accord avec les traditions des différentes nations autochtones habitant le territoire, la Ville a mis sur pied un comité consultatif de toponymie composé d'expert.es autochtones et allochtones.



Crédit photo : S. Bolduc



Café de la Maisons ronde. Crédit photo : Ville de Montréal

## ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Mettre en valeur certains lieux autochtones clés, historiques et contemporains, notamment par l'attribution de toponymes autochtones en collaboration avec le comité ad hoc de toponymie autochtone et selon les principes énoncés dans le guide de toponymie :
  - Réaliser l'inventaire des lieux autochtones clés sur le domaine public de la Ville de Montréal;
  - Créer une banque des lieux sans toponyme et pour lesquels il serait pertinent de recevoir une attribution officielle d'un toponyme autochtone;
  - Créer une banque de toponymes autochtones;
  - Élaborer, au besoin, des plaques explicatives selon les normes de rédaction en vigueur;
  - Diffuser sur le site internet de la Ville de Montréal les textes explicatifs des toponymes selon les normes de rédaction en vigueur;
- Célébrer l'ancrage historique des peuples autochtones au sein du territoire devenu montréalais en bonifiant la présence de marqueurs historiques et culturels au sein des espaces publics de la Ville :
  - Appuyer les projets de mise en valeur des contributions de différents personnages et groupes autochtones, ainsi que les projets d'aménagement de lieux publics en vertu du cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal;

- Réaliser un inventaire des monuments représentant des personnes autochtones en collaboration avec le Service de l'Urbanisme et de la mobilité (division du patrimoine) et des représentants d'organismes autochtones partenaires;
- Diffuser l'inventaire réalisé et les informations factuelles ayant trait aux objets et sujets inventoriés sur le site web de la Ville de Montréal;
- Concevoir un parcours touristique autochtone en partenariat avec Tourisme Montréal;



Festival Présence autochtone. Crédit photo : Guy Labissonnière

■ Favoriser le déploiement de projets autochtones au sein des projets municipaux selon les principes de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture.

- Faciliter le lien avec d'autres partenaires institutionnels de la Ville pour des projets de design autochtones;
- Assurer la collaboration des organisations, groupes et représentants autochtones dans la réalisation de projets de designs autochtones;
- Faire la promotion de l'appel de propositions pour le CODE SOUVENIR MONTRÉAL 2020-2021 auprès de designers montréalais.es issu.es de communautés autochtones.

## RENCONTRE HISTORIQUE ET CULTURELLE

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** la richesse des savoirs portés par les traditions orales et les cultures autochtones. Depuis quelques années, plusieurs projets initiés et administrés par des organismes autochtones ayant pied-à-terre à Montréal ont déjà ouvert la voie à la célébration de la créativité et des pratiques artistiques autochtones. Ces initiatives veillent à accroître le rayonnement des pratiques et savoirs culturels, tout en permettant d'éduquer les populations allochtones aux enjeux et cultures des nations autochtones.

La Ville de Montréal désire multiplier ces occasions de rencontre et s'engage ainsi à appuyer les projets d'art public, de médiation et de sensibilisation allant en ce sens.

## ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- En réponse à l'appel à l'action n° 20 de CERP, Montréal s'engage, dans chacune de ses communications sur les projets de réconciliation, à informer le public sur l'histoire des peuples autochtones, leur diversité culturelle et les enjeux de discriminations les affectant :
  - En collaboration avec Tourisme Montréal et la présidence du Conseil de ville, appuyer les projets éducatifs destinés à diffuser les histoires et les contributions autochtones à Montréal auprès du grand public, notamment en intégrant des éléments d'histoire autochtone à la formation des guides touristiques;
  - Favoriser le partenariat avec les organismes autochtones en tourisme dans les communautés, notamment mohawk, afin de permettre des circuits touristiques de Montréal qui incluent une perspective autochtone et qui sont animés par des guides autochtones accrédités;
- Soutenir le Café de la Maison ronde du square Cabot dans la diffusion et la mise en valeur de différents éléments de cultures autochtones, dont la richesse culinaire;
- Mettre en valeur les archives autochtones des centres d'archives de Montréal, dont celui de la Ville de Montréal, notamment dans le cadre du nouveau centre Mémoires des Montréalais. Ce projet inclura un inventaire des archives autochtones, dont le catalogue des savoirs immatériels des aîné.es autochtones et sera coordonné par le centre Mémoires des Montréalais;
- Travailler avec les organismes partenaires du milieu pour bonifier et faire la promotion d'une offre de services d'animations au contenu autochtone au sein des bibliothèques et du Réseau Accès Culture, notamment dans le but de décoloniser les services des bibliothèques de Montréal :
  - Soutenir et diffuser dans le réseau des bibliothèques un projet d'exposition portant sur les pensionnats autochtones réalisés par ou en collaboration avec les artistes et organisations autochtones;
  - Créer une programmation culturelle axée sur les échanges et rencontres entre les différentes communautés au sein du Jardin des Premières Nations, notamment à l'occasion des célébrations de son 20<sup>e</sup> anniversaire.

## AXE STRATÉGIQUE

### SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE URBAINE

# 3

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** que la communauté autochtone de Montréal présente des enjeux associés à des déterminants historiques, culturels, identitaires et socioéconomiques qui lui sont propres et doivent être abordés dans une perspective de sécurisation culturelle. Elle reconnaît également la discrimination systémique ainsi que le manque de soutien dont ont historiquement souffert les communautés autochtones urbaines et le rôle crucial que les organismes autochtones ont été appelés à jouer pour répondre à leurs besoins spécifiques. Plusieurs dizaines d'organismes autochtones coexistent aujourd'hui à Montréal, engagés dans différents axes d'intervention. La Ville soutient les efforts de concertation entre eux facilitant la formulation de projets collaboratifs, participatifs et intersectoriels.

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** l'expertise et le dynamisme des organismes autochtones de la ville et la pertinence des nombreux projets et services portés par ceux-ci. Elle souhaite ainsi accompagner les organismes autochtones dans le maintien, le développement et la multiplication de leurs projets et services culturellement sécuritaires.

### LE REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ)

Les Centres d'amitié autochtones sont de réels carrefours de services pour les Autochtones en ville, mais également des points d'ancrage culturel en milieu urbain. Le mouvement des centres d'amitié, par l'entremise du RCAAQ, milite pour les droits et intérêts des Autochtones en milieu urbain et contribue au développement de politiques publiques. Montréal Autochtone est un centre d'amitié autochtone qui contribue substantiellement à l'amélioration des conditions de vie des Autochtones en milieu urbain et est un pilier de la communauté autochtone urbaine à Montréal.

### LE RÉSEAU :

Le RÉSEAU de la communauté autochtone urbaine de Montréal regroupe des dizaines d'organismes autour de 6 grandes thématiques sectorielles (itinérance, protection de l'enfance, services sociaux, jeunesse, justice et santé). Sa mission est de favoriser la concertation entre les organismes et la communauté urbaine afin de faciliter des projets collaboratifs et l'identification de besoins non comblés auprès de la population autochtone urbaine.

### ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Soutenir les efforts de concertation de la communauté autochtone urbaine.
  - Faciliter l'obtention d'une reconnaissance PANAM pour les organismes autochtones œuvrant sur le territoire de plusieurs arrondissements.
  - Soutenir l'organisation d'événements conjoints avec les organismes autochtones de milieu urbain afin de favoriser les rencontres et le réseautage.
- Améliorer les communications des instances publiques de la Ville pour s'assurer de rejoindre les organismes autochtones concernés lors des consultations publiques;
- Soutenir les programmes culturellement sécurisants offerts par les organismes autochtones, notamment ceux qui sont destinés aux familles et à l'enfance et ceux visant un meilleur accès des services particulièrement pour les groupes vulnérables (population en situation d'itinérance, femmes, LGBTQ2, jeunes);
  - En réponse à l'appel à l'action n° 96 de la CERP, soutenir des initiatives en santé communautaire provenant de la communauté en partenariat avec le CIUSSS;
- Appuyer la création de lieux de rassemblement culturellement adaptés et conçus en collaboration avec la communauté de manière à répondre aux besoins spécifiques de différents profils populationnels de la communauté autochtone urbaine dans des lieux de fréquentation ciblés :
  - Appuyer les initiatives locatives visant à rassembler sous un même toit plusieurs organismes artistiques et culturels autochtones de Montréal dans le but de faciliter la concertation et le sentiment communautaire;



Assemblée du RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal. Crédit photo : Ville de Montréal



Trousse d'outils. Crédit photo : RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal

- En réponse à l'appel à l'action no 10 de la CERP et à la recommandation n° 33 du rapport de consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques de l'OCPM, soutenir les projets de logements sociaux autochtones culturellement adaptés portés par les organismes autochtones et parfois destinés à certains groupes ciblés (logement de transition, foyers pour femmes et familles autochtones, etc.) ainsi que soutenir les organismes autochtones qui souhaitent développer de nouvelles formules de logements abordables non admissibles aux programmes existants (p. ex. logement pour étudiant.es autochtones) ;
  - Conformément aux principes de transversalité et de pérennité et conjointement avec les partenaires autochtones, la commissaire aux relations avec les peuples autochtones de la Ville de Montréal accompagnera les services de la Ville pour réviser leur offre de services municipaux afin qu'ils rejoignent les personnes autochtones, indépendamment de leur arrondissement de résidence dans le cas des individus, et d'implantation dans le cas des organismes, et ainsi mieux s'adapter à leur réalité démographique.
  - De plus, la commissaire accompagnera les services de la Ville de Montréal afin d'identifier si des biais ou des pratiques organisationnelles désavantagent les groupes autochtones dans l'octroi de subventions de projets.

# AXE STRATÉGIQUE

## AMÉLIORER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES AUTOCHTONES À MONTRÉAL

# 4



Source Inuvik. Crédit photo : L. M. Savard

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** que le système des pensionnats autochtones a induit de violentes séquelles physiques, psychologiques, spirituelles et mentales auprès des communautés, familles et individus autochtones. Il a été établi que ces souffrances intergénérationnelles sont à l'origine d'importants déséquilibres individuels et collectifs qui peuvent se répercuter sur toutes les composantes de la santé autochtone. Il est également admis que les chocs culturels induits par le parcours migratoire de la communauté autochtone à la ville peuvent engendrer une perte de repères et une vulnérabilité accrue chez certains individus. La Ville de Montréal reconnaît également le grand besoin d'adaptation d'un bon nombre de ses services, tout comme celui de mieux former son personnel afin de répondre adéquatement aux impératifs de sécurisation culturelle de la communauté autochtone urbaine.

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** par ailleurs l'importance de se montrer à l'écoute des besoins spécifiques exprimés par les représentants des organismes autochtones en matière de prévention et de sécurisation.

Le quatrième axe s'articule donc autour de quatre pôles ciblés en matière de sécurisation autochtone : la sécurité et la prévention, l'itinérance, le service de police et la Cour municipale.

### SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** le besoin de mieux soutenir les programmes culturellement sécurisants offerts par les organisations autochtones, dans une perspective de prévention et de sécurisation. En effet, la sécurité des personnes autochtones repose aussi sur leur capacité de vivre et de se développer dans un environnement exempt de discrimination et de racisme.

### ENGAGEMENTS :

■ Offrir aux membres du personnel de la Ville de Montréal une formation en ligne et en présentiel, s'engager à régulièrement promouvoir la formation en ligne et offrir 3 fois par année ces formations et ateliers de sensibilisation aux réalités historiques et contemporaines autochtones en réponse à l'appel à l'action n° 57 de la CVR et aux appels à l'action n°s 25 et 26 de la CERP;

• Proposer ces formations à l'Ombudsman et à la Commission de la fonction publique de Montréal;

■ Soutenir et promouvoir des initiatives assurant la concertation et la collaboration avec les organismes autochtones sur des problématiques de sécurité urbaine :

• En collaboration avec les partenaires et sujet au financement, contribuer au développement du projet de navigateurs autochtones *Prévenir* porté par les organisations autochtones RÉSEAU, Makivik, Femmes Autochtones du Québec (FAQ) et Projets autochtones du Québec (PAQ) par la participation de l'agent.e de liaison autochtone du SPVM;

• Soutenir les projets qui offrent un espace sécuritaire, gratuit et accessible spécialement adapté aux besoins des femmes autochtones dans certains espaces ciblés, tel que le futur Centre de Peter-McGill;

• En réponse à l'appel à l'action n° 15 de la CERP, favoriser l'accessibilité linguistique des documents inhérents à la réglementation publique et des panneaux d'affichage disposés dans certains espaces ciblés (p. ex. square Cabot) par les Inuit.es et les Premières Nations non francophones dans le respect des encadrements prévus par la Charte de la langue française ainsi que des normes d'affichage de la Ville de Montréal;

• Mettre en place un projet pilote, en concertation avec les organisations autochtones, pour la mise sur pied d'une équipe de première ligne culturellement adaptée et pouvant répondre à certains appels quand la présence policière n'est pas nécessaire;

• En réponse à l'appel à l'action n° 39 de la CERP, et en concertation avec des organismes du milieu, offrir des séances d'information sur différents processus de plainte existants.

### ITINÉRANCE

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** qu'il existe une sur-représentation de la communauté autochtone et inuite au sein de la population itinérante de la ville et plus particulièrement dans certains endroits ciblés de la ville. Consciente des nombreuses problématiques et de l'insécurité vécues plus particulièrement — mais non exclusivement — par les femmes inuites en situation d'itinérance, l'administration municipale reconnaît également l'impératif d'agir en élaborant, en collaboration avec les organismes et instances autochtones, des mesures préventives, de sécurisation et de décriminalisation culturellement adaptées.

Cet objectif s'inscrit en concordance avec les appels à l'action n°s 30 et 31 de la CVR ainsi que de l'appel à l'action n° 99 de la CERP. La Ville entend donc continuer à travailler conjointement avec les gouvernements et organismes autochtones, mais également avec les gouvernements provincial et fédéral, dans le but d'élaborer une stratégie holistique et une offre de services accessible.

Le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « *Parce que la rue a différents visages* » accorde une attention particulière aux besoins des membres de la communauté autochtone urbaine qui se retrouvent en situation d'itinérance. Cette population est considérée comme prioritaire, notamment en matière de soutien dans la rue, d'espaces d'accueil de jour et de nuit et de services de déjudiciarisation à la Cour municipale.

La Ville entend poursuivre le travail de concertation avec la communauté autochtone afin d'assurer le suivi de l'évolution des besoins et des actions à mener pour adapter culturellement les services en itinérance.

### APPEL À L'ACTION N° 100 DE LA CERP

En partenariat avec les autorités gouvernementales inuites, les organisations du milieu ainsi que le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal collaborera à la création de services culturellement adaptés pour une clientèle itinérante inuite à Montréal (centre de jour ou d'hébergement d'urgence, hébergement de courte ou de longue durée).



## ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Soutenir les projets culturellement adaptés dans les plans de lutte contre l'itinérance de la Ville de Montréal en priorisant des projets coordonnés, reconnus ou appuyés par les organisations autochtones;
- Soutenir et participer à l'élaboration de programmes spécialement conçus pour répondre aux besoins spécifiques des personnes autochtones en situation d'itinérance :
  - En portant une considération spéciale pour les femmes autochtones ;
  - En concertant les organismes autochtones ;
  - En favorisant le maillage avec les autres stratégies de lutte contre l'itinérance existantes aux niveaux municipal, régional et national.
- Produire un bilan annuel des réalisations de projets culturellement adaptés et y intégrer des indicateurs spécifiques à la communauté autochtone au sein des processus d'évaluation de projets ;
- Favoriser les initiatives d'aménagement d'espaces et de lieux inclusifs adaptés aux besoins des itinérants autochtones afin d'accroître entre autres la disponibilité des services dans certains secteurs clés de la Ville;
- Continuer à déployer les efforts nécessaires afin d'assurer des espaces d'accueil culturellement adaptés aux personnes en situation d'itinérance d'origine autochtone, particulièrement dans le secteur du square Cabot :
  - Représenter auprès des instances pertinentes les besoins des personnes autochtones en matière de services d'aide et d'urgence culturellement adaptés tels des centres de jour/soir et de répit, des centres d'hébergement d'urgence la nuit, des équipes de proximité de première ligne ;
  - Prévoir de nouveaux espaces sanitaires dans les endroits publics comme mentionné dans le Plan montréalais en itinérance ;
  - Créer des lignes directrices destinées aux services d'aménagement urbain de la Ville.

## SERVICE DE POLICE

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** le caractère systémique du racisme et de la discrimination et rappelle que les profilages racial et social sont des formes de discrimination inacceptables qui appellent des réponses appropriées ainsi qu'une vigilance constante de l'ensemble des services concernés, particulièrement ceux en position d'autorité. Historiquement, ces tensions se sont avérées particulièrement manifestes au niveau des services coercitifs et judiciaires de la Ville. La Ville de Montréal prend ces défis systémiques très au sérieux et multiplie, depuis quelques années, grand nombre de mesures afin d'améliorer les pratiques de ses unités. À titre d'exemple, en 2018, le SPVM a présenté à la Commission sur la sécurité publique de la Ville de Montréal un Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social (2018-2021), intitulé *Écouter, comprendre, agir*. Ce plan vise notamment à réaffirmer que les pratiques discriminatoires ne sont pas tolérées et prévoit une bonification de la formation de son personnel. Depuis sa nomination, la commissaire aux relations avec les peuples autochtones a développé une nouvelle collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en présidant notamment un comité de vigie qui rassemble le SPVM et des organisations autochtones (ou travaillant avec les autochtones) afin de discuter de situations particulières et des relations entre le SPVM et les Autochtones. Un agent de liaison autochtone a aussi été nommé afin de faciliter les relations entre le SPVM et la communauté autochtone de Montréal.

La Ville de Montréal réitère son engagement à mettre en place des dispositifs pour favoriser un meilleur service préventif et des interventions adaptées ainsi que pour améliorer le dialogue entre le corps policier et la communauté autochtone. Depuis plusieurs années, le SPVM déploie différentes actions visant à favoriser l'embauche d'employé.es autochtones (visite de cohortes étudiantes, expérience de patrouille auprès de l'agent de liaison autochtone, etc.). Le SPVM reconnaît la plus-value qu'apportent la diversité de ses employé.es et la présence de personnes autochtones au sein du corps policier et s'engage à poursuivre ses efforts en ce sens. Afin de favoriser les interventions culturellement sécurisantes, le SPVM a également convié l'ensemble du corps policier à participer à une formation spécifique sur les réalités autochtones. Au cours de 2018 et 2019, plus de 1 800 policières et policiers ont été formés. La Ville de Montréal est ainsi soucieuse de pouvoir continuer à améliorer son offre de services à l'égard de la communauté autochtone pour assurer sa sécurité.

## ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- En juillet 2020, le SPVM a déposé sa toute nouvelle politique sur les interpellations policières. À compter de l'automne de la même année, celle-ci viendra baliser la pratique policière en matière d'interpellation ainsi que consolider le continuum de l'intervention policière dans son intégralité;
- Le SPVM s'engage à intégrer les notions de biais systémique à la formation policière et compte maintenir l'enseignement de l'historique de la discrimination aux policiers, ainsi que des enjeux qui touchent précisément la population autochtone;
- Poursuivre la recherche et l'analyse afin de mieux comprendre les interventions policières auprès des Autochtones;
- Continuer à former le corps policier du SPVM sur les réalités historiques et contemporaines des populations autochtones de manière à favoriser la dispense d'une offre de services et d'interventions culturellement sécurisantes;
- Favoriser la concertation entre les différents services de la Ville et les organisations autochtones autour de la création d'une trousse d'information spécifique (SPAQ) traduite du français dans les différentes langues autochtones ou du moins, en anglais, dans le cadre d'un protocole administratif pour les personnes autochtones en situation d'arrestation;
- Accentuer les efforts de recrutement de personnel autochtone au SPVM.
- En réponse à l'appel à l'action no 37 de la CERP, favoriser la mise sur pied de patrouilles mixtes d'intervention (tel qu'il en existe déjà à l'unité métro) auprès des personnes vulnérables;
- En réponse à l'appel à l'action no 19 de la CERP, maintenir le poste d'agent.e de liaison autochtone;
- Travailler de concert avec les organisations autochtones afin de renforcer la fonction de l'agent.e de liaison autochtone dans différents secteurs d'activités policières.

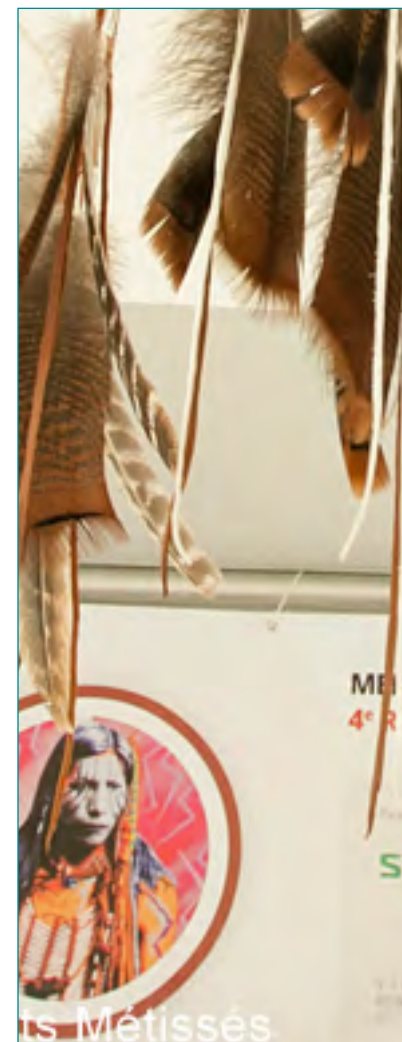
## COUR MUNICIPALE

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** que l'accès à la justice constitue un droit fondamental pour tous les individus et toutes les communautés. Elle reconnaît également que des barrières linguistiques, socio-économiques et culturelles en entravent l'accès pour une certaine proportion de la communauté autochtone urbaine. Depuis quelques années, la Ville de Montréal travaille de manière à favoriser l'accès à l'information et l'accès à des projets d'aménagement juridique spécialement conçus à l'intention de la population autochtone. Par exemple, depuis 2016, il existe à la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) un projet pilote permettant aux personnes autochtones qui font face à des accusations criminelles ou pénales de participer à des mesures dites « alternatives » à l'emprisonnement. Ce projet novateur, le programme d'accompagnement judiciaire et d'intervention communautaire (PAJIC), est né de la collaboration entre la DPCP et le Centre de justice des Premiers Peuples (CJPP) et vise une déjudiciarisation des dossiers en cause. De telles mesures, inspirées des principes de justice autochtone, ont pour objectif de réduire la judiciarisation des personnes autochtones et leur sur-représentation en milieu carcéral. Elles permettent ainsi de rejoindre les appels à l'action nos 30 à 32 de la CVR ainsi que les appels à l'action nos 40, 42, 43, 46, 47 et 49 de la CERP.

## ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Reconnaître, dans le cadre et les paramètres légaux applicables, les principes et mécanismes de justice autochtone, tels que promus par les organisations autochtones, et faciliter leur application au sein de programmes juridiques spécialement conçus à l'intention des populations autochtones :
- Donner suite au projet pilote de la DPCP en matière de mesures alternatives à l'emprisonnement;
- Favoriser l'implantation de programmes de justice communautaire et la mise en œuvre de programmes de mesures de rechange pour adultes autochtones;
- Adopter, dans le cadre et les paramètres légaux applicables, le PAJIC, spécifiquement destiné aux membres des communautés autochtones qui vivent ou qui ont vécu une situation d'itinérance, et ce, en collaboration avec le Centre de justice des premiers peuples de Montréal dans le but de mettre fin à la problématique de judiciarisation;

- Adopter des mesures de sécurisation culturelle pouvant favoriser l'accès au sein de la Cour municipale :
- Moderniser et améliorer le support technologique aux activités du service de traduction dans les différentes langues autochtones offert à la Cour municipale de Montréal;
- Accentuer les efforts de recrutement de personnel autochtone à la Cour municipale;
- En réponse à l'appel à l'action n° 51 de la CERP, favoriser la rédaction de rapports Gladue ainsi que de lettres Gladue, selon le cas<sup>20</sup>.



Productions Feux Sacrés. Crédit photo : RedWorks

## AXE STRATÉGIQUE

### APPUYER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AUTOCHTONE EN MILIEU URBAIN

# 5



Source : Ville de Montréal

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** que les violences ethnocidaires de l'histoire, et plus particulièrement celles découlant du régime des pensionnats autochtones et de la *Loi sur les Indiens*, ont occasionné un étranglement des chaînes de transmission culturelles et linguistiques. Elle est aussi consciente que sans l'intervention de programmes d'admissibilité ciblés, les mécanismes institutionnels en matière de développement culturel ont tendance à favoriser certains artistes de renom au détriment d'artistes émergent.es ou issu.es de cultures minoritaires. C'est pour cette raison que la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal consacre entre autres un chapitre entier au soutien aux artistes et artisans autochtones en milieu urbain ainsi qu'à la réconciliation :

*Par sa politique de développement culturel, la Ville de Montréal s'engage à soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures autochtones, de ses artistes contemporains et de ses artisans. Cette préoccupation particulière est transversale et vise à corriger leur absence. Les cultures et les créations autochtones sont non seulement perçues comme faisant partie du riche métissage culturel de Montréal, elles sont aussi des vecteurs de connaissance et de compréhension particulière de notre territoire et de notre histoire. La promotion et la sauvegarde des langues autochtones sont des éléments incontournables du développement des savoirs et du rayonnement de leurs richesses. (Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2017-2022, p. 20)*

Le cinquième axe s'articule donc autour de deux principaux pôles en matière de transmission culturelle au sein de la ville : les pratiques et représentations culturelles et les langues autochtones.

## PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS CULTURELLES

LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT ainsi l'importance de mettre en place des conditions pouvant contribuer au développement des cultures autochtones, à la diffusion ainsi qu'à la mise en valeur de projets artistiques et pratiques culturelles autochtones au sein de son territoire.

### ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

■ Mandater un organisme culturel autochtone pour accompagner le Service de la culture à l'élaboration de bonnes pratiques en matière de développement de projets dédiés aux artistes et aux organismes autochtones :

- Permettre d'allumer un feu à l'intérieur d'espaces ciblés et autorisés pour la pratique d'activités culturelles autochtones ponctuelles;
- Encourager la participation de conférencières et conférenciers et d'ainé.es autochtones lors des différents événements organisés par la Ville dans le but de favoriser les occasions de rencontre, de mise en relation et de transfert des savoirs intergénérationnels et immatériels;

■ Mettre sur pied des outils structurants pour sensibiliser le personnel des services culturels de la Ville de Montréal aux réalités artistiques autochtones et partager les mesures et protocoles adaptés mis en place par le Service de la culture avec l'ensemble des employé.es œuvrant en culture à la Ville;

■ Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures autochtones ainsi que d'artistes contemporains et d'artisan.es en vertu de la Politique de développement culturel 2017-2022 — Savoir conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité :

- Offrir des espaces et des installations dotées d'équipements adéquats afin d'encourager les pratiques artistiques et culturelles autochtones, traditionnelles et contemporaines, au niveau de la ville-centre et de différents arrondissements, en plus de leur diffusion;

■ Appuyer l'organisation et le maintien d'événements culturels et de festivals portés par les organismes autochtones;

■ Assurer la présence d'expert.es autochtones au sein des jurys des divers programmes du Service la culture;

■ Soutenir les projets en art public réalisés par des artistes autochtones et la communauté ainsi que développer un quatrième volet au programme d'art mural du Service de la culture pour le soutien à des artistes autochtones et un projet pilote d'art public temporaire autochtone;



Ainé John Cree, Kanehsatà:ke. Source : Ville de Montréal.

■ Favoriser la contribution des communautés autochtones dans la planification et le développement des Quartiers culturels;

■ Favoriser les échanges culturels et artistiques au sein du Jardin des Premières Nations et des autres installations de l'Espace pour la vie :

- Mettre à l'honneur la pratique de divers artistes autochtones à l'occasion d'expériences immersives organisées dans le shaputuan;
- Favoriser l'intégration de la tradition orale autochtone au sein du Jardin des Premières Nations;
- Soutenir la commercialisation d'œuvres artistiques et des produits artisanaux autochtones au sein de la boutique;
- Accompagner l'organisation d'événements culturels pour les personnes autochtones, dont des rituels au sein de la tente de sudation (Sweat Lodge);
- Offrir des occasions de réappropriation culturelle et favoriser la création d'un sentiment d'appartenance au Jardin des Premières Nations, notamment pour les jeunes autochtones, à travers l'organisation d'activités qui leur sont spécifiquement destinées.

■ Assurer un meilleur financement des artistes et événements autochtones;

■ En concertation avec le milieu, évaluer et réviser les pratiques et processus de financement de la Ville de Montréal afin d'identifier si leur application introduit des biais ou désavantage les artistes autochtones, et ce, afin de réduire la sous-représentation des artistes autochtones dans l'offre culturelle montréalaise;

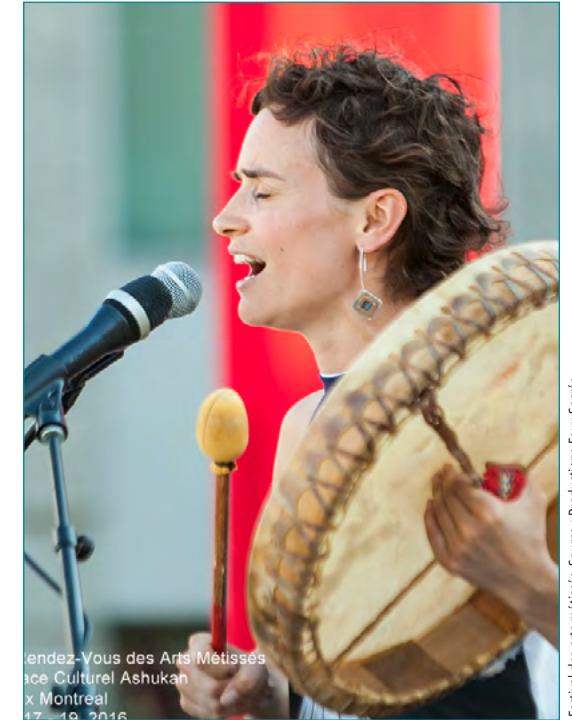
■ Produire des données sur la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations autochtones et identifier des cibles chiffrées dans ses plans d'actions ;

■ Effectuer un bilan faisant état de la progression de ces objectifs;

■ Le Conseil des arts de Montréal poursuivra les travaux amorcés par le comité des arts autochtones, dont la mise sur pied de programmes spécifiques pour les artistes autochtones, et s'engage, en 2021-2022, à identifier des cibles chiffrées dans sa politique d'équité.

## LANGUES AUTOCHTONES

LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT la grande richesse des langues autochtones dont une grande partie sont encore parlées au Québec, bien qu'elles aient été grandement éprouvées par l'imposition des pensionnats. La Ville de Montréal reconnaît la diversité des langues autochtones parlées sur son territoire et l'importance fondamentale d'appuyer leur mise en valeur. Elle



Rendez-Vous des Arts Métisses  
Espace Culturel Ashukan  
x Montréal  
17-19-2016

Festival des arts métissés. Source : Productions Feux Sacrés

souhaite leur donner une visibilité toute particulière et appuyer les initiatives visant à promouvoir la transmission et la pratique de celles-ci.

### ■ ■ ■ ENGAGEMENTS

■ Appuyer les projets d'enseignement, de pratique, de rayonnement et de diffusion des langues autochtones à travers la ville, portés par des organisations ou expert.es autochtones ou développés en étroite collaboration :

- Soutenir les initiatives visant la transmission des langues autochtones dans les bibliothèques, maisons de la culture et autres milieux communautaires, notamment à travers l'organisation d'animations et la mise sur pied d'outils spécifiques;

• Développer des outils spécifiques pour la mise en valeur des littératures et des langues autochtones dans le Réseau des bibliothèques;

• Offrir à divers centres de services et endroits clés de la Ville de Montréal un lexique des termes courants dans différentes langues autochtones;

• Créer des espaces sonores où les langues autochtones sont à l'honneur.

# AXE STRATÉGIQUE

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DES PEUPLES AUTOCHTONES À MONTRÉAL

# 6

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** que la dépossession territoriale et les mesures assimilatrices imposées aux nations autochtones ont eu des conséquences graves sur les modes de subsistance, la souveraineté et l'autonomie socioéconomique des peuples autochtones. Les dispositifs instaurés en vertu de la *Loi sur les Indiens* et le régime des pensionnats autochtones ont eu l'effet d'entraver le développement socioéconomique des communautés et de pervertir le rapport à l'éducation. Ces préjudices systémiques constituent encore aujourd'hui des entraves à l'insertion socioéconomique, professionnelle et entrepreneuriale des membres des communautés autochtones. En ce sens, la CVR appelle à la mobilisation et à la collaboration des différents gouvernements avec les regroupements autochtones dans le but de proposer des mécanismes de rattrapage pouvant favoriser l'atteinte d'une meilleure justice sociale, et ce, dans le respect de l'environnement :

*L'établissement de relations et de partenariats constructifs et mutuellement profitables avec les collectivités autochtones contribuera à la croissance économique de celles-ci, améliorera la santé et le bien-être communautaires et assurera la durabilité de l'environnement, au profit des Autochtones et de l'ensemble des Canadiens<sup>21</sup>.*

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** que la discrimination et le racisme systémiques constituent d'importants obstacles à l'employabilité urbaine des travailleuses et travailleurs de même que des professionnelles et professionnels autochtones d'aujourd'hui. En tant qu'organisme public et employeur de près de 26 000 personnes, la Ville de Montréal doit se doter de pratiques exemplaires en matière de gestion des ressources humaines et de formation de son personnel. L'appel à l'action n° 57 de la CVR demande à tous les ordres de gouvernement de former leur personnel à l'histoire des peuples autochtones et des pensionnats afin de favoriser la réconciliation.

Parallèlement, le programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal vise à augmenter l'embauche de femmes, des personnes handicapées, d'Autochtones, de minorités visibles et de minorités ethniques.

Le sixième axe s'articule donc autour de trois principaux pôles en matière de transmission culturelle au sein de la ville : la réinsertion, le recrutement et l'entrepreneuriat.



Vous des Arts Métisses  
culturel Ashukan  
Montréal  
9, 2016

Festival des arts métissés. Source : Productions Feux Sacrés



Festival des arts métissés. Source : Productions Feux Sacrés

### RÉINSERTION

■ Développer des approches culturellement sécurisantes permettant d'offrir des services en réinsertion et en employabilité mieux adaptés aux besoins spécifiques des différentes populations autochtones résidant à Montréal :

- Appuyer, par le réseau PME MTL, des projets d'entreprises qui œuvrent en insertion sociale auprès des populations autochtones de Montréal;
- Continuer d'appuyer le projet d'économie sociale du Café de la Maison ronde qui vise notamment à favoriser la mixité sociale et l'autonomisation des Autochtones.

### RECRUTEMENT

■ Élaborer, en collaboration avec des organisations autochtones, un plan permettant d'améliorer le recrutement, l'embauche et l'employabilité au sein de la Ville de Montréal;

■ Renforcer le prochain plan d'action de la Ville de Montréal pour la diversité, l'équité et l'inclusion en emploi en fixant des cibles de représentativité par catégorie d'emploi;

■ S'assurer que la représentativité se reflète à l'ensemble de la Ville;

■ Le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal mettra en place un programme de redressement et de promotion à des postes de cadre et de haute direction à la Ville qui inclura les employé.es autochtones parmi les groupes priorités.

### ENTREPRENEURIAT

■ Bonifier l'offre de services d'accompagnement et de soutien destinée aux entrepreneur.es autochtones à Montréal tout en favorisant leur visibilité et les occasions de réseautage professionnel :

• Accompagner la mise sur pied d'une offre de services culturellement adaptés aux réalités des entrepreneur.es autochtones, portée par une organisation autochtone;

• Faciliter l'accès aux documentations et formulaires associés aux programmes de développement économique, dans le but de favoriser la diffusion d'information à l'intention des personnes autochtones qui ne maîtrisent pas le français;

• Promouvoir les programmes de soutien entrepreneurial auprès des organismes autochtones œuvrant à Montréal, dont les appels à projets du programme Accélérer l'entrepreneuriat qui cible les groupes sous-représentés (y compris les Autochtones);

• Mettre en place une cartographie des organisations et entrepreneur.es autochtones à Montréal afin d'augmenter la visibilité et les opportunités d'affaires tout en favorisant les occasions de réseautage d'affaires (missions commerciales à l'étranger, Expo Entrepreneurs, SÉRI Montréal, Forum mondial de l'économie sociale GSEF, etc.).

## AXE STRATÉGIQUE

FAVORISER LA PROTECTION DES ESPACES ET ENVIRONNEMENTS NATURELS SELON LE PRINCIPE DES 7 GÉNÉRATIONS

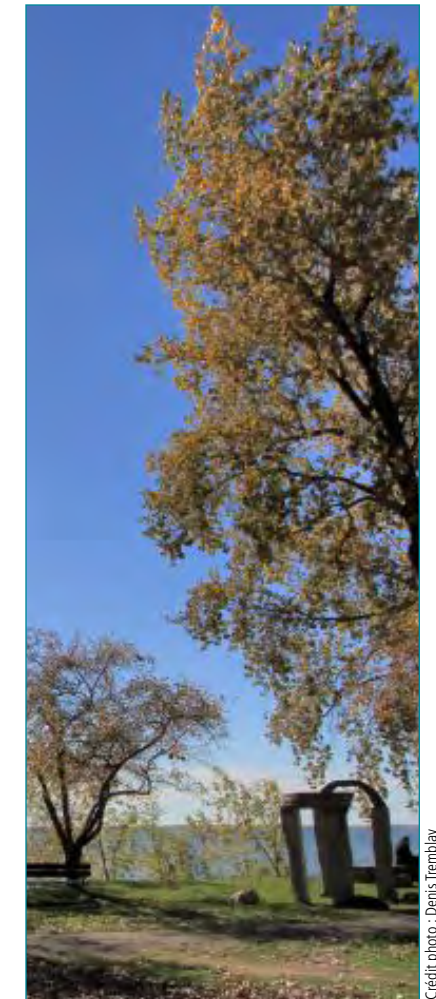
# 7



Jardin des Premières Nations. Source : Ville de Montréal

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** la richesse et la pertinence de l'actualisation des savoirs autochtones, notamment en matière de préservation des milieux et écosystèmes naturels. Elle reconnaît également l'urgence d'agir en concertation avec les détentrices et détenteurs de ces savoirs dans le but de mieux cibler ses actions en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources et de lutte aux changements climatiques.

Depuis plusieurs années, la Ville considère la lutte aux changements climatiques comme l'une de ses priorités et participe à plusieurs initiatives porteuses de changement. En plus de souscrire aux différents accords et engagements internationaux, elle publie des plans d'action quadriennaux visant à ajuster ses actions et ses cibles en fonction des nouveaux bilans environnementaux. Les principes et savoirs autochtones peuvent s'avérer profitables dans l'élaboration et l'atteinte de ces objectifs, tout comme dans l'identification des moyens d'action pour y parvenir et dans le processus d'évaluation des impacts de ces dites actions.



Crédit photo : Denis Tremblay

Selon la *Grande Loi* (Gayanashagowa) de la Confédération des Haudenosaunee, chaque décision prise aujourd'hui doit être évaluée à l'aune de ses impacts jusqu'à la septième génération à venir. Ce processus décisionnel permet de créer une ville plus durable et habitable pour les générations à venir.

Le Jardin des Premières Nations de l'Espace pour la vie a été créé en 2001 grâce à un travail collaboratif entre le Jardin botanique et les nations membres de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador (APNQL). Depuis lors, les savoirs et cultures autochtones sont mis à l'honneur à travers une riche programmation composée d'animations éducatives et d'activités culturelles. Le Jardin des Premières Nations se présente comme un lieu de réappropriation, d'échanges, de rayonnement artistique et culturel, de guérison et de partenariat de recherche en matière de santé en milieu autochtone.

Le septième axe s'articule donc autour de trois principaux pôles en matière de protection environnementale en vue des 7 prochaines générations : les savoirs autochtones, les espaces naturels et les grands parcs de même que l'éducation environnementale.



Crédit photo : Alexandre Campeau-Valleé

## SAVOIRS AUTOCHTONES

### ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Établir des processus collaboratifs afin de consulter les communautés autochtones affectées lors de la mise en œuvre des projets de la Ville, en particulier lorsque ceux-ci impliquent des fouilles archéologiques ou touchent au fleuve Saint-Laurent;
- Inclure la perspective et les savoirs autochtones dans les communications, stratégies et plans d'action pour lutter contre les changements climatiques, notamment lors d'événements d'envergure en environnement auxquels participent des représentant.es de la Ville;
- Développer des partenariats de recherche en ethnobotanique touchant la santé du milieu autochtone en collaboration avec le Jardin botanique et l'Espace pour la vie :
  - Favoriser les échanges de connaissances en ethnobotanique, tout en permettant de mettre en pratique des expériences terrain;
  - Mettre à jour le calendrier inuit, en tenant compte des changements climatiques ayant des retombées négatives sur le bien-être des Inuit.es;
  - Cartographier les populations de plantes médicinales anicinapes et réduire l'impact de la récolte sur celles-ci.

## ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE

### ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Élaborer une programmation visant la diffusion des connaissances autochtones en protection de l'environnement et gestion des changements dus au réchauffement climatique :
  - Favoriser les rencontres autour de l'écologie et de l'environnement dans le cadre des activités d'Espace pour la vie;
  - Proposer des activités culturelles, de formation, de partenariats ou de tout autre ordre qui pourraient être pertinentes dans le cadre de la mission d'éducation du Biodôme;
  - Rendre accessibles et disponibles les savoirs inuits liés aux changements climatiques, notamment par la publication d'ouvrages de référence en langues autochtones.

## ESPACES NATURELS ET GRANDS PARCS

### ■ ■ ■ ENGAGEMENTS :

- Intégrer les connaissances traditionnelles autochtones liées aux écosystèmes existants sur l'île de Montréal dans l'élaboration et la préservation de grands parcs montréalais;
  - Développer des activités de transmission des connaissances traditionnelles biologiques et artisanales en lien avec les écosystèmes naturels dans la programmation culturelle des grands parcs de la Ville;
  - Développer des échanges avec les communautés autochtones afin de mettre en valeur les ressources naturelles de l'île et les savoirs traditionnels autochtones (ex. réutilisation du frêne).

# MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE RÉCONCILIATION

## ÉVALUATION

**LA VILLE DE MONTRÉAL RECONNAÎT** la pertinence de l'adoption d'indicateurs et d'objectifs mesurables. Elle conçoit également l'importance cruciale d'évaluer l'atteinte des actions et des engagements ici présentés dans un processus consultatif et collaboratif avec les principales et principaux intéressés, soit les Autochtones. Il est donc prévu de faire de nouveau appel aux différentes organisations autochtones mobilisées lors de la première étape de consultation afin de les inviter à participer au processus d'évaluation qui se fera en 2025. Considérant que le processus de réconciliation requiert la mobilisation de tous les citoyens et citoyennes, ce processus d'évaluation sera soumis à l'ensemble de la population de la ville de Montréal.

*Nous reconnaissons que certaines personnes ne s'identifient ni au genre masculin, ni au genre féminin. Nous avons opté pour une formulation épicène dans un esprit non discriminatoire.*

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

<sup>1</sup> Le Ohen:ton karihwatehkwen a été offert par Dekanawaidah (« Deux courants de rivière coulant ensemble ») dit le Peace Maker/Faiseur de paix au moment de la création de la Great Law of Peace/ Grande loi de la paix haudenosaunee (iroquoise). Ces mots dans ses multiples variations sont prononcés à l'occasion de l'ouverture de cérémonies et de rencontres importantes tenues par le peuple haudenosaunee duquel fait partie la nation Kanien'kehá:ka (mohawk).

<sup>2</sup> « Grand cours d'eau »

<sup>3</sup> « Rivière de la mer »

<sup>4</sup> Déclaration de Duncan Campbell Scott, sous-ministre des Affaires indiennes au comité parlementaire en 1920 (CVR, 2015 : Sommaire, p.3)

<sup>5</sup> Bien que les expressions « communauté autochtone » et « population autochtone » soient utilisées au singulier à l'intérieur de cette politique, la Ville de Montréal est consciente qu'il s'agit d'un regroupement hétérogène constitué de personnes issues de différentes nations et présentant d'importantes disparités individuelles et collectives. En revanche, l'expression « cultures autochtones » sera toujours utilisée au pluriel dans une perspective différentielle et pour refléter les singularités historiques et culturelles propres à chacune des Premières Nations et au peuple inuit.

<sup>6</sup> Conseil jeunesse de Montréal, 2016. Avis sur la réalité montréalaise des jeunes autochtones.

<sup>7</sup> Urban Aboriginal Peoples Study, Montréal Report, Environics Institute, 2011.

<sup>8</sup> Larousse, 2019. « Se dit d'un mode de filiation et d'organisation sociale dans lequel seule l'ascendance maternelle est prise en ligne de compte pour la transmission du nom, des privilèges, de l'appartenance à un clan ou à une classe. ».

<sup>9</sup> Considérant les obstacles systémiques, méthodologiques, socioéconomiques et culturels relatifs à la participation au recensement gouvernemental, ces données doivent néanmoins être considérées avec précautions. Statistique Canada. 2017. Série « *Perspective géographique* », Recensement de 2016. Produit no 98-404-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits de données, Recensement de 2016. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=462&TOPIC=9>

<sup>10</sup> Je compte Mtl, 2015. Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 août 2015. Disponible en ligne : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/rapport\\_enquete\\_complementaire\\_final\\_rev2.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/rapport_enquete_complementaire_final_rev2.pdf)

<sup>11</sup> <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Facts-cma-fra.cfm?LANG=Fra&GK=CMA&GC=462&TOPIC=9>

<sup>12</sup> La cérémonie des Premiers pas est un rite initiatique pratiqué par de nombreuses nations algonquiennes pour marquer les premiers pas de l'enfant dans le monde extérieur. Cette cérémonie est porteuse de nombreux engagements et valeurs dont le respect du territoire et des aînés, l'esprit communautaire et l'entraide. La cérémonie des Premiers pas est dans ce cas-ci employée en tant que métaphore afin d'évoquer les premiers pas de la ville dans la (dé)marche vers la réconciliation.

<sup>13</sup> Voir page 57

<sup>14</sup> *Première nation crie Mikisew c Canada* (Ministre du Patrimoine canadien), [2005] 3 RCS 388 au par. 1 [Mikisew].

<sup>15</sup> *Nation Haïda c Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)*, [2004] 3 RCS 511 au par. 20 [Nation Haïda]. Voir aussi *Première Nation Tlingit de Taku River c Colombie-Britannique (Directeur d'évaluation de projet)*, [2004] 3 RCS 550 au par. 42.

<sup>16</sup> Mikisew, *supra* note 1, au par. 54. Voir aussi R c Van der Peet, [1996] 2 RCS 507 au par. 313.

<sup>17</sup> Mikisew, *id.*, au para 63.

<sup>18</sup> *Colombie-Britannique (Ministre des Forêts) c Bande indienne Okanagan*, [2003] 3 RCS 371 au par. 47.

<sup>19</sup> *Nation Haïda, supra* note 2, au par. 20.

<sup>20</sup> R. c Gladue, (1999) 1 R.C.S. 688.

<sup>21</sup> CVR, 2017 : p.333.







Cet ouvrage a été imprimé sur du papier Domtar Lynx Digital 100% post-consommation  
traité sans chlore, accrédité Éco-Logo et fait à partir de biogaz.

